

**UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET
DES SCIENCES DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES**



Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de master en sciences économiques
Option : Economie monétaire et bancaire

**Evolution du financement bancaire des
investissements en Algérie durant la période
(2014/2018) :
Cas de la BNA AP/ 581.**

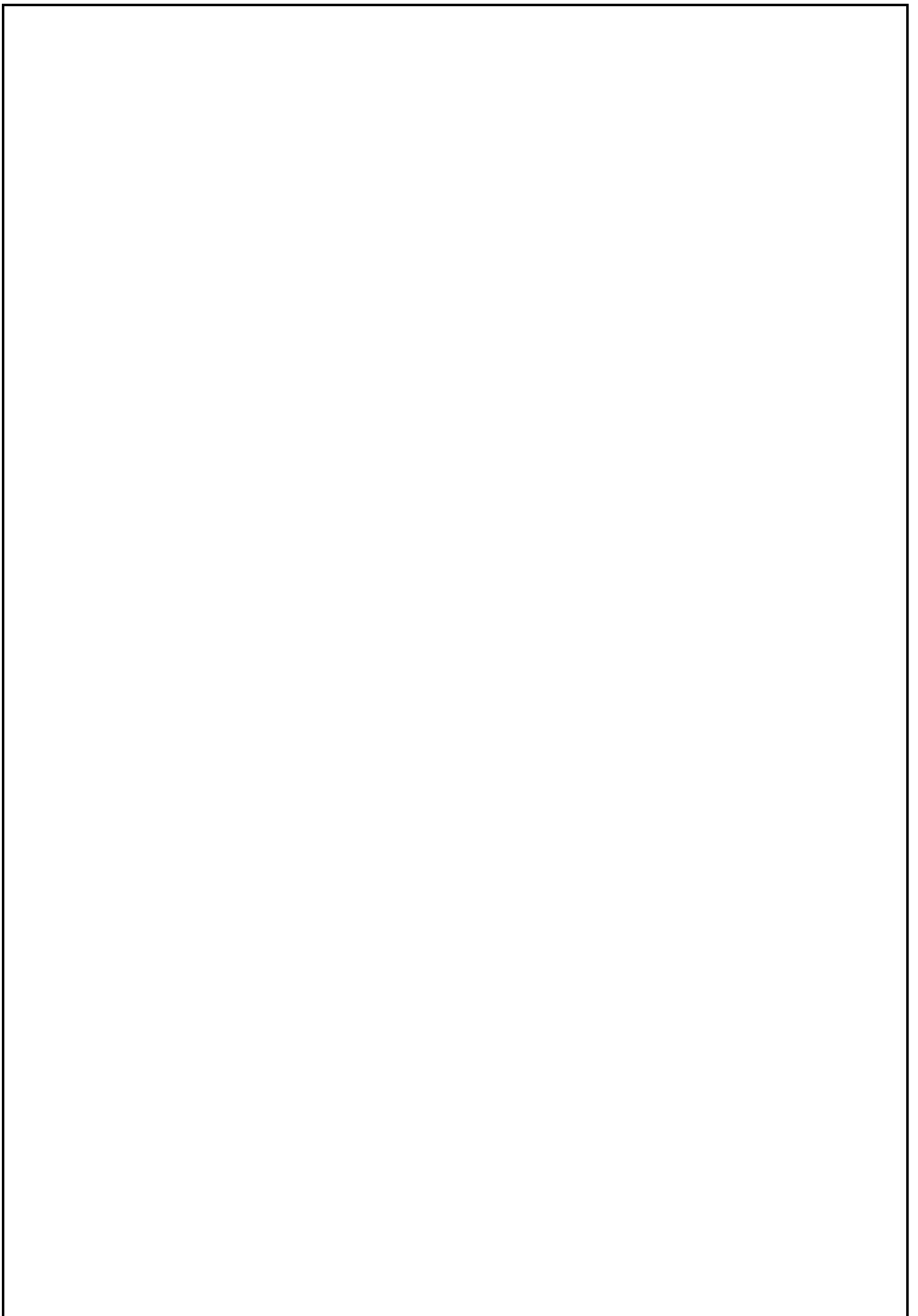
Présenté par :

OUARTI Ouissam
YAHIA TENE Houria

Devant le jury composé de :

Président : Mr. OUALIKEN Selim, Professeur, UMMTO.
Rapporteur : Mr. ABIDI Mohamed, MCB, UMMTO.
Examineur : Mr ACHIR Mohamed, MCB, UMMTO.

Année universitaire : 2019/2020



REMERCEIMENTS

On tiens à remercier et à exprimer toute nos reconnaissance à notre promoteur Mr .ABIDI , pour sa disponibilité, sa confiance et ses précieux conseils qu'il nous a accordées tout au long de ce travail.

On remercie également les membres du jury d'avoir accepté de lire et d'examiner ce mémoire.

On présente nos remerciements à tous les enseignants de la faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion de l'université Mouloud MAMMERI de TIZI OUZOU.

Nos remerciements s'adressent également au directeur de la SARL « IKAM » Mr. KAIS AIT AHMED et à tous les personnels de la BNA agence 581 de Tizi-Ouzou et plus précisément au directeur de l'agence Mr. DEDHOUCHE et Mme .OUMEZZAOUCHE.

Nos vifs remerciements vont aussi à nos familles, à nos amis ainsi qu'à toute personne qui a contribué de près ou de loin à l'élaboration et à la finalisation de ce mémoire.

DEDICACE

À la lumière de mes jours, la source de mes efforts, la flamme de mon cœur, ma vie et mon bonheur ; mes parents que j'adore.

À celle qui a toujours sacrifiée pour me voir réussir, que dieu la garde à mes côtés, à ma chère MAMA.

Aux personnes dont j'ai bien aimé la présence dans ce jour, à mes frères BOUSSAD et AMAR, ma chère sœur NAIMA.

Je dédie ce travail à mes chers parents dont le grand plaisir leurs revient en premier lieu, pour leurs conseils, aides, et encouragements.

Aux personnes qui m'ont toujours aidé et encouragé, qui étaient toujours à mes côtés, et qui m'ont accompagné durant mon chemin d'études supérieures.

À ma chère cousine LILIA et mes chères nièces WISSAM et LIZA et ma tante FATMA.

Mes aimables ami(e)s, DJEBARA, BELKACEM, NADIR, LAMIA, MANIA, DYHIA, et YASMINE, Ainsi ma chère binôme HOURIA, et mes collègues d'Etudes de EMB.

WISSAM

DEDICACE

A la lumière de mes jours, la source de mes efforts, la flamme de mon cœur, ma vie et mon bonheur ; mes parents que j'adore.

A celle qui a toujours sacrifiée pour me voir réussir, que dieu la garde à mes côtés, à ma chère MAMAN.

Aux personnes dont j'ai bien aimé la présence dans ce jour, à mes frères HAMID et sa femme SORAYA, ALI et sa femme SONYA, sans oublié mon petit frère HOCINE, mes chères sœurs SAMIRA, NACERA et KHEDOUDDJA.

Je dédie ce travail à mes chers parents dont le grand plaisir leurs revient en premier lieu, pour leurs conseils, aides, et encouragements.

Aux personnes qui m'ont toujours aidé et encouragé, qui étaient toujours à mes côtés, et qui m'ont accompagnaient durant mon chemin d'études supérieures.

A mon future mari HAMID et toute ma belle-famille HARGAS.

A mon cher ami AISSAM qui m'a toujours encouragée durant mes études.

Mes aimables ami(e)s, NESSMA, AMINA, LAMIA, BELKACEM Ainsi ma chère binôme WISSAM, et mes collègues d'Eudes de EMB.

HOURIA

Sommaire

Remerciements

Dédicaces

Sommaire

Introduction générale..... 7

Chapitre I : L'investissement et son financement

Section 01 : Généralités sur l'investissement 11

Section 02 : Le crédit d'investissement comme un moyen de financement..... 19

Section 03 : Les risques et les garanties de crédit d'investissement..... 24

Chapitre II : Montage d'un dossier de crédit d'investissement

Section 01 : Evaluation de la demande d'un crédit d'investissement 34

Section 02 : Etude de la rentabilité et de la viabilité d'un projet..... 38

Chapitre III : Etude financière d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la

Banque National d'Algérie

Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil..... 52

Section 02 : Evolution de financement bancaire des investissements durant (2014/2018)..... 62

Section 03 : Présentation de projet d'investissement 65

Conclusion générale 84

Bibliographie..... 86

Annexes 96

Tables des matières 110

Tout comme n'importe quel organisme financier, la banque dans sa fonction d'intermédiaire financier, joue un rôle capital dans la promotion et le développement de toute l'économie. C'est en exerçant son double rôle de collecteur de ressources et de distributeur de crédit que le banquier accomplit sa véritable tâche d'acteur économique car, en permanence, les différents agents économiques non financiers, disposent de ressources de financements ou alors éprouvent des besoins de financements. C'est la raison pour laquelle la banque s'impose sur l'échiquier économique comme partenaire incontournable et indispensable au développement par ses attributions d'intermédiaire agréé et plus particulièrement sa fonction d'établissement de crédit.

L'octroi de crédit d'investissement, en tant que acte de gestion d'une portée considérable à l'égard des enjeux économiques et financiers, impose au banquier qu'il soit formé en matière d'étude de crédit, d'analyse financière et d'évaluation des risques. Les différents agents économiques éprouvent des besoins de financement de différentes natures pour pouvoir accomplir leurs fonctions de production, de commercialisation et de consommation. Le remboursement du crédit repose sur les chances de réussite de l'investissement.

Dans chaque financement de projet d'investissement, la banque est soumise à des risques, et aussi à des garanties que cette banque exige dans l'octroi d'un crédit d'investissement.

En effet, dans notre travail nous allons essayer d'apporter un éclairage sur le financement des investissements à travers un crédit d'investissement et l'évolution de ce dernier. Pour ce faire, nous allons tenter de répondre à la question suivante :

Quelle est l'étude que doit faire une banque pour financer un investissement ? Et comment le financement de ce dernier à évolué en Algérie ?

La réponse à cette question centrale de notre travail suppose des réponses à d'autres questions secondaires :

- Qu'est-ce qu'un crédit d'investissement ?
- Quels sont les risques et les garanties liés à l'octroi de crédit d'investissement ?
- Comment évaluer un projet d'investissement? Et comment a évolué le financement de ce dernier en Algérie ?
- Quelles sont les étapes d'étude d'un projet d'investissement ?

Pour mieux répondre à ces questions deux hypothèses se présentent :

Hypothèse 1 : La banque finance un projet d'investissement une fois sa rentabilité est vérifiée;

Hypothèse 2 : Le financement bancaire des investissements a connu une évolution importante durant les cinq dernières années en Algérie.

Introduction générale

Le choix de tel sujet de recherche est bien sûr en fonction de son originalité et de sa pertinence.

L'intérêt premier de ce travail est de cerner la notion de l'investissement et son financement.

Notre travail consiste aussi à développer les notions fondamentales de l'acte de financement bancaire des investissements, et l'évolution de ce dernier en Algérie, en prenant comme référence la BNA AP/581.

En ce sens, il apporte des éclaircissements sur certaines notions de base tels que : le crédit, les risques et les garanties bancaires.

Ainsi, ce travail de recherche fournira, nous l'espérons, aux étudiants qui s'intéressent à la question de financement bancaires des investissements.

Dans ce travail, nous allons adopter une démarche méthodologique à double approche, le premier est d'ordre théorique, élaborée sur la base d'une revue bibliographique utilisant des ouvrages, des articles, des rapports et des documents, les sites internet, les mémoires.

Nous allons passer au cadre analytique pour expliquer l'évolution du financement des investissements en Algérie durant les cinq dernières années mais aussi pour montrer comment s'effectue l'analyse de la viabilité et la rentabilité d'un projet d'investissement avec une étude de cas au niveau de l'agence (BNA 581) (T.O).

La structure de notre travail tourne autour de trois chapitres :

D'abord, un premier chapitre dans lequel nous allons faire une présentation du l'investissement et son financement, dans lequel on abordera des généralités sur l'investissement, le crédit d'investissement en tant que moyen de financement ainsi que les risques et les garanties liées à ce type de crédit.

Ensuite, dans le deuxième chapitre, on s'intéresse au montage d'un dossier de crédit d'investissement. En premier lieu, on présente l'évaluation de la demande d'un crédit d'investissement. Au second lieu, on présente l'analyse de la viabilité et de la rentabilité d'un projet d'investissement.

Enfin, nous consacrons le troisième chapitre à l'étude de l'évolution du financement des investissements en Algérie mais aussi à une étude financière d'un dossier de crédit d'investissement au auprès de la Banque National d'Algérie, agence Tizi-Ouzou«581 ». Nous développons ce chapitre en trois sections. Une première porte sur la présentation de l'organisme d'accueil, une deuxième section sera consacrée au traitement de l'évolution du financement bancaire des investissements en Algérie durant la période (2014-2018). Une troisième section dans laquelle on abordera le financement d'un projet d'investissement au sein de l'agence bancaire (BNA 581).

Chapitre I : l'investissement et son financement

Introduction

L'investissement est considéré comme étant un pilier fondamental dans tout développement économique, il représente l'un des éléments essentiels de la demande globale, ayant un impact sur plusieurs variables économiques principalement l'emploi.

L'investissement contribue à tirer une exploitation efficiente des potentialités, particulièrement les ressources humaines aboutissant ainsi au rehaussement du niveau de l'emploi l'absorption du taux du chômage, en plus des avantages qui affectent positivement et en même temps leurs personnes et la société. La relation entre l'emploi et l'investissement est très apparente, car c'est grâce à ce dernier qu'on arrive à la création de nouvelles potentialités en matière d'emploi, à travers l'extension de la base de production, ce qui contribue à l'absorption de la population non active.

Le but principal de l'investissement est la création d'une valeur ajoutée par la réalisation d'un ensemble de variations qui aboutiraient inexorablement à l'augmentation des revenus et donc la consommation des ménages.

C'est pour cela qu'on abordera dans le premier chapitre des généralités sur l'investissement et le crédit d'investissement et ensuite on examinera les risques et les garanties liés à ce type de crédit.

Chapitre I : l'investissement et son financement

Section 1 : Généralités sur l'investissement

Avant de présenter les différents types d'investissement, il nous paraît judicieux d'introduire d'abord le concept d'investissement.

1.1. Définition du concept investissement

L'investissement est défini comme étant « une dépense qui est réalisée dans l'avenir dans l'espoir d'en tirer un profit futur. Ce qui le distingue d'une simple charge est le fait que le profit espéré doit se réaliser sur plusieurs années et non sur un seul exercice »¹.

Cependant, la notion de l'investissement varie selon la vision qu'on adopte : vision comptable, vision financière ou bien vision économique.

- **la vision comptable:** L'investissement représente « des dépenses qui ont pour résultat l'entrée d'un nouvel élément destiné à rester durablement dans le patrimoine de l'entreprise »².
- **Selon la vision financière :** L'investissement consiste en « un engagement durable de capital réalisé en vue de dégager selon des flux financiers que l'on espère positifs dans le temps »³.

L'investissement est un engagement de dépenses immédiates dans le but d'en tirer un gain sur plusieurs périodes successives.

Il découle de cette définition que la notion d'investissement dans le contexte financier à affecter de l'argent à l'acquisition d'actif industriel ou financier, c'est la sacrifice dans l'immédiat des capitaux, dans le but d'obtenir une contrepartie sous forme d'une série de recettes étalées sur plusieurs périodes successives, le total de ces recettes devrait être supérieur au coût de l'investissement initial pour pouvoir récolter des gains.

- **Selon la vision économique :** Les économistes définissent conceptuellement l'investissement comme « Tout sacrifice des ressources fait aujourd'hui, dans l'espoir d'obtenir dans le futur des résultats, certes, étalés dans le temps mais d'un montant total supérieur à la dépense initiale »⁴.

1.2. Les caractéristiques de l'investissement

Chaque investissement est caractérisé par les quatre éléments suivants :

¹TRAVERDET POPLIOLEK. N, « Guide de choix d'investissement », Edition d'organisation, paris, 2006.

² KOELIL.J, « Le choix d'investissement », Edition Dunod, paris, 2003.

³FEKKAK.M, « Evaluation de la réalité et choix des investissements ». In la minute du management.n°4 juillet-septembre 1997.

⁴BOUGHABA. A, « Analyse et évaluation des projets », Edition Betri, Alger, 2005.

Chapitre I : l'investissement et son financement

1.2.1. Le capital investi

C'est la dépense que doit supporter l'entreprise pour réaliser le projet. En d'autre terme « le montant total des dépenses initial d'investissement que le promoteur engage jusqu'au démarrage effectif de l'exploitation de son projet »¹.

Il comprend le coût de fabrication, les frais accessoires, les droits de douane si le bien est importé.

1.2.2. La durée de vie

Les travaux de CONSO.P. (1985) définit la durée de vie « Est la période durant laquelle on peut en attendre des cash-flows nets, c'est un paramètre important pour les investissements dont la durée de vie est moyenne. Cette durée de vie économique peut être touchée plus au moins rapidement par l'obsolescence. En revanche, pour les projets importants dont la durée de vie est longue, le choix de la période est plus délicat ». On peut distinguer² :

➤ La durée de vie physique

Les services techniques l'apprécient généralement avec une bonne précision. Elle se calcule, par exemple, en nombre d'heure de fonctionnement.

En réalité, il s'agit de déterminer la durée optimale d'exploitation (minimiser les coûts et maximiser les unités de production).

➤ La durée de vie technologique

La durée de vie technologique est souvent, inférieure à la durée de vie physique dans les industries à évolution technologique rapide. La mise sur le marché de machines ou de logiciels plus performants peut conduire l'entreprise à remplacer le matériel investi avant même qu'il ne soit usé. Si elle ne fait rien, l'entreprise risque de perdre sa compétitivité.

➤ La durée de vie fiscale

Elle est fixée par l'administration fiscale, et elle est utilisée pour le calcul de l'économie d'impôt sur amortissements.

1.2.3. Les recettes nettes (cash-flows nets)

Ce sont les excédents des recettes sur les dépenses qui peuvent être rattaché à un investissement. Nous entendons ici par cash-flows le solde des encaissements et des décaissements qui interviennent pendant l'exploitation de l'investissement en ignorant les remboursements en capital, les frais financiers et les dividendes ainsi que la déductibilité fiscale éventuelle de ces deux derniers éléments.

¹HOUDAYER. R, « Projet d'investissement : guide d'évaluation financière », Edition Economisa, Paris, 2006.

²CONSO. P « Gestion financière », Edition Dunod, Paris, 1985.

Chapitre I : l'investissement et son financement

Les cash-flows sont calculés à partir des bénéfices nets d'impôts et se calculent de la manière suivante¹ :

$$\text{CASH-FLOWS} = \text{Résultat net} + \text{Dotation}$$

1-2-4- La valeur résiduelle et le besoin de fond de roulement

C'est deux éléments sont définis ainsi :

➤ La valeur résiduelle

Pour CONSO.P et HEMICI.F, « la valeur résiduelle est la valeur marchande de l'investissement après son utilisation. La valeur résiduelle peut être nulle ou même négative (frais de démontage), elle varie tout au long de la durée de vie de l'investissement »²

➤ Le besoin en fond de roulement(BFR)

Selon MAYA.F.O, (2007), le besoin en fond de roulement peut être défini comme suit « Les besoins en fonds de roulements sont les besoins de financement qui naissent à l'occasion des cycles d'exploitation de l'entreprise »³.

L'entreprise a toujours besoins de financer ses activités pour survivre durement ses exercices. Ce besoin en financement peut être satisfait par diverses ressources.

Dans certains cas, le BFR peut être :

- ✓ **Positif** : Cela signifie que les emplois de l'entreprise sont supérieurs à ses ressources, l'entreprise exprime un besoin de financement qu'elle doit couvrir par le financement interne ou externe.
- ✓ **Négatif** : Dans ce cas, les ressources sont supérieures aux emplois, donc l'entreprise dispose d'un excédent qui va servir à financer l'exploitation.
- ✓ **Nul** : Les emplois et les ressources sont égaux, donc l'entreprise n'a pas de besoin à financer.

La formule générale :

$$\text{BFR} = (\text{créances} + \text{stocks}) - (\text{dettes à court terme} - \text{trésorerie passive})$$

1.3.La classification des investissements

Il est difficile de classer les investissements par type du fait que la problématique de l'investissement n'est pas la même selon les secteurs, la taille et la structure de l'entreprise, la nature et la durée de vie attendue des projets.

¹ BARRAU.J ET DELAYA.J, « Gestion financière », Edition Dunod, Paris, 1991.

² CONSO.P ET HEMICI.F, « Gestion financière de l'entreprise », Edition Dunod, Paris, 1985.

³ MAYA.F.O, « Evaluation de la rentabilité des projets d'investissements, méthodologie pratique », Edition l'harmattan, 5^{ème} édition, Paris, 2007.

Chapitre I : l'investissement et son financement

D'après SIMON.F.X et TRABELSIM (2005), les investissements sont classés comme suit¹ :

1.3.1. La classification selon la nature

Cette classification est proche du concept de la comptabilité et peut générer une confusion entre l'investissement et une immobilisation, vu qu'elle classe les investissements selon : investissement corporel, incorporel et financier.

➤ Investissements corporels (Terrains, équipements)

Sont des actifs physiques qui viennent en augmentation du patrimoine de l'entreprise.

➤ Investissements incorporels

Les investissements incorporels sont également appelés les investissements non tangibles.

Ces derniers sont divisés en deux catégories :

- ✓ Investissement commerciale : comme les fonds de commerce, les marques.
- ✓ Investissement technologique : comme les brevets, les logiciels.

➤ Investissements financiers

Ils prennent la forme de prêts à long terme ou d'achat de titre de participation.

1.3.2. La classification selon l'objectif

L'investissement est le moyen d'atteindre un objectif que l'on s'est fixé, celui-ci pouvant être accessible ou ambitieux, concernant le futur proche ou le long terme. Toute une palette d'objectifs est donc envisageable entre ces extrêmes et l'on peut procéder à une typologie des investissements en se fondant sur l'objet visé² à savoir :

1.3.2.1. Investissement obligatoire

Il s'agit d'un type d'investissement qui n'a pas de but lucratif, mais de servir l'intérêt public. En effet, ces investissements s'effectuent en dehors de l'activité normale de l'entreprise.

A ce niveau on distingue :

- ✓ Les obligations légales, par exemple l'épuration des eaux usées avant rejet à la rivière.
- ✓ Les obligations sociales, par exemple création d'un restaurant collectif pour l'entreprise.
- ✓ Nécessité matérielle, par exemple création des locaux administratifs.

1.3.2.2. Investissement de renouvellement ou de remplacement

Il désigne les projets dont l'objectif prioritaire est de permettre le renouvellement des équipements en place.

¹ SIMON.F.X et TRABELSIM, « Préparer et défendre un projet d'investissement, Edition Dunod, Paris, 2005.

² IDEM.

Chapitre I : l'investissement et son financement

D'après KOEHL.J, (2003), les investissements de remplacement sont les investissements les plus fréquents et les plus simples à réaliser, car il s'agit de remplacer un bien de production par un autre bien en raison du phénomène de l'usure. L'objet étant ici, le maintien du potentiel de l'entreprise¹.

1.3.2.3. Investissement de productivité et de modernisation

Il désigne des investissements réalisés pour réduire les coûts de production et d'améliorer les rendements. Ces projets peuvent prendre des formes très diverses : nouveaux équipements, nouveaux procédés de fabrication ou nouvelle organisation de production².

1.3.2.4. Investissement de rentabilité

Il s'agit de procéder à un investissement pour faire face au problème de l'archivage d'organisation du travail, en suivant l'évolution technologique.

1.3.2.5. Investissement de capacité

Il s'agit de tout investissement ayant pour but d'augmenter et d'accroître, dans des proportions importantes la capacité de production de l'entreprise³.

1.3.2.6. Les investissements stratégiques

Ce sont des investissements qui ont un aspect stratégique pour l'entreprise, ils peuvent être des investissements destinés à la recherche et le développement sur secteur ou pour des produits particuliers, une décision de protection de la part de marché de l'entreprise sur certains produits, une décision d'implantation de filiale à l'étranger ou d'acquisition de sociétés ou bien d'autres types d'investissements qui reflètent les grands choix stratégiques de l'entreprise.

1.3.2.7. Investissement d'innovation ou de diversification

Ce sont les investissements qui entraînent une modification plus profonde de la situation actuelle de l'entreprise. Ils permettent à l'entreprise d'accéder et de développer une ou plusieurs activités nouvelles, ils répondent à la volonté de se déployer sur de nouveaux marchés⁴.

1.3.3. La classification selon les durées

Selon les durées nous distinguons deux types d'investissements :

1.3.3.1. Investissements à moyen terme

Ce sont les investissements dont la durée de vie varie entre un (1) et sept (7) ans, elle concerne les équipements légers (moyens de transports ...).

¹ KOEHL.J, 2003, Op.Cit.P11.

² IDEM.

³ SIMON.F.X et TRABELSI.OP.CIT.P14.

⁴ IDEM.

Chapitre I : l'investissement et son financement

1.3.3.2. Investissements à long terme

Ce sont « les projets, dont la durée, est longue de sept (7) à vingt (20) ans »¹.

La détermination de la durée de vie de ce type d'investissement est très difficile, car plus on s'éloigne dans le temps plus la prévision devient incertaine. Cette durée de vie concerne les investissements lourds.

1.4. Les étapes d'investissement

D'après BESSE.J, LEQUIN .Y et TESTON.J.S, (1976), un projet d'investissement comprend six étapes à savoir l'idée initiale du projet (phase d'identification), sa préparation, son évaluation, la décision d'acceptation ou de rejet, son exécution, et enfin son contrôle.²

1.4.1. La phase d'identification

La phase d'identification d'un projet correspond à la collecte d'informations sur le projet d'investissement adopté, sur les besoins de la population et sur les projets similaires menés par d'autres acteurs. Cette phase est effectuée après avoir procédé à une analyse et un diagnostic de l'entreprise qui ont pour objet :

- La détection des forces et des faiblesses ainsi que les opportunités et menaces ;
- Voir si l'idée du projet est techniquement et financièrement viable.

1.4.2. La phase de préparation

Il s'agit d'une phase qui touche toutes les fonctions de l'entreprise, elle a pour objectifs :

- Développement et confirmation des paramètres estimés durant la première phase ;
- Estimation des coûts d'investissement et d'exploitation ;
- Procéder à une analyse financière et économique.

La préparation d'un projet d'investissement doit suivre ce processus :

- Une étude de marché : Elle consiste à faire une évaluation de l'offre et de la demande sur ce marché, afin de déterminer les qualités qui seront produites et diagnostiquer la concurrence du secteur ;
- Une étude technique : C'est une étude analytique des conditions techniques de réalisation du projet (durée des travaux, localisation géographique, les besoins de consommation,...etc.) ;
- Estimation des coûts d'investissement, dépenses et recettes du projet.

¹ KOEHL.J, 2003, Op.cit. p11.

² BESSE.J, LEQUIN.J.S, « choix d'investissement », Public-UNION édition, Paris, 1976.

Chapitre I : l'investissement et son financement

1.4.3. La phase d'évaluation

Cette phase consiste à évaluer toutes les composantes, et choisir parmi celles retenues, la variante qui répond le plus aux exigences de l'entreprise, et qui offre la rentabilité la plus importante.

1.4.4. La phase de décision

Après avoir effectué une évaluation relative du projet, le décideur sera confronté à l'une des possibilités suivantes :

- L'acceptation du projet : Dans ce cas le projet sera exécuté, et donc, mobiliser les fonds nécessaires à sa réalisation ;
- Le rejet du projet : Cela est dû à l'inopportunité du projet ou à l'insuffisance de la trésorerie ;
- La poursuite des études : Elle consiste à approfondir les études et à collecter plus d'informations dites pertinentes sur le projet, qui peuvent influencer la prise de décision.

1.4.5. La phase d'exécution

C'est la phase de concrétisation du projet par la mise en place des fonds nécessaires pour sa réalisation.

1.4.6. La phase de contrôle

Il s'agit de suivre le déroulement des travaux sur le terrain. Il est donc indispensable de procéder à une série de comparaisons des réalisations par rapport aux prévisions, de respect des normes et de la qualité, ainsi que le respect des termes de contrat entre le promoteur du projet et les fournisseurs.

1.5. Amortissement de l'investissement

Afin de comprendre la notion d'amortissement, il est nécessaire de le définir ainsi que ses différentes modes de calcul.

1.5.1. Définition d'un amortissement

L'amortissement est défini selon DARBELET.M, IZARO.L et SCARAMUZZA.M, (2004) comme étant « la répartition systématique du montant d'un actif amortissable selon le rythme de consommation des avantages économiques attendu sur sa durée d'utilisation¹.

Avant d'aborder les modes d'Amortissement, il est nécessaire de rappeler les principes de calculs qui sont basés sur :

- Le montant amortissable est reparti de manière ordonnée sur la durée de vie de l'actif ;

¹ DARBELET.M, IZARO.L et SCARAMUZZA.M, « Notions fondamentales du management », Edition FOUCHER, 4^{ème} édition, Paris, 2004.

Chapitre I : l'investissement et son financement

- La base d'amortissement constituée de la valeur de l'investissement diminué de la valeur résiduelle ;
- La valeur résiduelle est le montant net à obtenir pour un actif à la fin de sa durée d'utilité, après déduction des coûts de sortie attendue ;
- La durée d'utilité est la période pendant laquelle l'entreprise estime utiliser un bien.

1.5.2. Les modes d'amortissements

On peut distinguer trois modes d'amortissement :

1.5.2.1. Amortissement linéaire (constant)

Cette méthode consiste à partir le montant amortissable d'une immobilisation pour fraction d'égale valeur sur le nombre d'années d'utilisation.

$$\text{Annuité} = \text{base d'amortissement} / \text{nombre d'années d'utilisation}$$

Autrement dit :

L'amortissement peut se calculer aussi en multipliant la base d'amortissement par le taux d'amortissement linéaire.

$$\text{Annuité} = \text{base d'amortissement} * \text{taux d'amortissement}$$

Avec $\text{taux d'amortissement} = 100\% / \text{nombre d'années d'utilisation}$

1.5.2.2. Amortissement dégressif

L'amortissement dégressif est un amortissement dont les annuités sont décroissantes dans le temps, sa particularité réside dans la prise en considération de la valeur nette comptable comme base d'amortissement. Le taux d'amortissement dégressif est obtenu en multipliant le taux d'amortissement linéaire par l'un des coefficients suivants :

- 3 ou 4 ans : 1.5
- 5 ou 6 ans : 2
- Au-delà de 6 ans : 2.5

Si l'annuité dégressive devient inférieure ou égale au résultat du quotidien ;

Avec : $\text{Quotidien} = \text{valeur nette comptable} / \text{durée restante}$

C'est ce dernier qu'il faut prendre en considération pour les dernières années.

1.5.2.3. Amortissement progressif

On considère que la dépréciation pour assurer des immobilisations est peu importante au début de vie et augmente au cours des dernières années, cette méthode retardant l'amortissement, risque de générer l'adaptation aux progrès techniques et conduit à charger

Chapitre I : l'investissement et son financement

exagérément les derniers exercices (amortissement élevé, s'ajoutant à des charges d'entretien importantes).

Section 2 : Le crédit d'investissement comme moyen de financement

2.1. Définition du crédit d'investissement

Les crédits d'investissements sont des crédits destinés à financer la partie haute du bilan, les immobilisations, l'outil de travail de l'entreprise, et le remboursement de ces crédits ne peut être assuré que par le jeu des bénéfices.

2.2. Objectif du crédit d'investissement

Le crédit d'investissement peut servir à financer l'investissement en actifs fixes comme des bâtiments, des machines, de l'équipement,...etc. Comme il peut aussi financer la reprise ou le rachat des entreprises commerciales. Ce type de crédit sert souvent à reconstituer le fonds de roulement afin de conférer à l'entreprise une structure financière saine.

2.3. Les différentes formes de crédit d'investissement

Nous distinguons deux types de crédits d'investissements : les crédits d'investissements classiques et les crédits bail.

En Algérie, le marché financier n'étant pas suffisamment développé, c'est pourquoi, le recours aux concours bancaires est la solution la plus couramment utilisée car elle est bien souvent la seule possible (ou presque), pour la quasi-totalité des petites et moyennes entreprises¹.

Parmi les solutions proposées par les banques, il existe ; les crédits classiques (crédit à long et à moyen terme) et le crédit-bail.

2.3.1. Les crédits classiques

Ces crédits sont des concours directs qui entraînent un décaissement pour la banque, leurs durée de remboursement est, au minimum, deux (02) ans. Ils sont classés en deux groupes² :

2.3.1.1. Les crédits à long terme (CLT)

Ces crédits sont destinés à financer les immobilisations lourdes de l'entreprise : Terrains, bâtiments, usines, agencement et installations,...etc. Leur durée est comprise entre sept et vingt ans, accompagnés d'un différé au choix de deux (02) à quatre (04) années³.

Le problème ne réside pas seulement dans l'importance du montant, mais surtout dans son indisponibilité future qui est très longue. En effet, pour diverses raisons, les déposants peuvent

¹RACHID .T, « La COSOB veut relancer le marché financier en Algérie ». 2011, In .www.presse-dz.com.

² LUC BERNET.R, « Principe de technique bancaire », 25^{ème} édition, Dunod, Paris, 2008.

³ LUC BERNET.R, 2008. Op.Cit.P19.

Chapitre I : l'investissement et son financement

venir à tout moment réclamer leurs dépôts, que la banque ne pourra pas satisfaire, elle se retrouvera alors dans un déséquilibre financier qui pourra la conduire à la faillite.

On constate donc que les banques non spécialisées n'ont pas les moyens d'assurer ce type de financement, elles ne jouent la plupart du temps, que le rôle d'intermédiaire entre le client et les établissements financiers spécialisés.

2.3.1.2. Les crédits à moyen terme (CMT)

Ces crédits sont destinés à financer les investissements légers tels que les véhicules et les machines, est d'une façon plus générale la plupart des biens d'équipements et moyens de production de l'entreprise, sont accordés soit par une banque seule, soit par une banque en concours avec un établissement spécialisé. Leurs durée est de deux (02) à sept (07) ans, le banquier accorde des différés allant de six (06) à douze (12) mois, où le client ne paye que les intérêts¹.

Un financement par crédit à moyen terme ne doit pas couvrir la totalité de l'investissement, ça va de soi qu'une entreprise qui désire s'équiper doit faire un effort d'autofinancement.

Ce concours couvre en général entre 50% et 75% du montant TTC de l'investissement.

Ils existent deux types de crédits à moyen terme :

- les crédits à moyen terme réescomptables

C'est la forme la plus utilisée au sein des banques algériennes, car elle leur permet de reconstituer la trésorerie décaissée à l'occasion de la réalisation du crédit. Le banquier utilisera un billet à ordre souscrit par l'investisseur pour pouvoir le réescompter auprès de la banque d'Algérie².

- Les crédits à moyen terme direct

Dans cette forme de crédit, les fonds employés seront uniquement assurés par la trésorerie de la banque, il ne peut faire l'objet d'un refinancement. Les billets à ordre créés à l'utilisation de ce type de crédit ne seront qu'une reconnaissance de dettes du client vis-à-vis de sa banque³.

¹LUC BERNET.R, 2008. Op.Cit.P19.

² La loi 03-11 du 26 Aout 2003, relative à la monnaie et au crédit.

³ IDEM.

Chapitre I : l'investissement et son financement

2.3.2. Le crédit-bail (leasing)

Le leasing est une technique de financement d'une immobilisation par laquelle une banque ou une société financière acquiert un bien meuble ou immeuble pour le louer à une entreprise.

Cette dernière ayant la possibilité de racheter le bien loué pour une valeur résiduelle généralement faible (1%)¹.

Le crédit-bail n'est pas une simple location car le contrat est assorti d'une promesse de vente. Ce n'est pas une vente à tempérament du moment que c'est la banque qui est propriétaire du bien financé et non l'utilisateur. Ce n'est pas non plus une opération location-vente, car l'utilisateur n'est pas astreint à acquérir le bien après un certain délai.

Le leasing est un mode de financement des investissements qui peut être classé selon plusieurs critères. On distingue :

2.3.2.1. Le leasing financier

Le leasing financier² est la formule la plus courante et la plus assimilable au crédit-bail. C'est un accord sans clause d'annulation qui prévoit le transfert au locataire de tous les avantages, inconvénients et risques inhérent à la propriété du bien.

Le leasing financier est caractérisé par les particularités suivantes :

- ✓ Le locataire prévoit d'acquérir le matériel à l'expiration du contrat. Il assure le risque d'obsolescence et prend en charge la maintenance et l'assurance, il s'agit en conséquence pour le locataire d'un financement acquisition.
- ✓ Le bailleur structure le contrat de manière à récupérer intégralement le coût initial de l'équipement ainsi que sa marge bénéficiaire.

2.3.2.2. Le leasing opérationnel

Le leasing opérationnel³ est une formule de financement qui accompagne une offre de services complémentaires (assurance, maintenance, remplacement,...etc.). Elle est généralement pratiquée par des sociétés financières spécialisées dans le leasing.

Le leasing opérationnel est spécifié par les caractéristiques suivantes :

- ✓ Il s'agit donc pour le locataire d'un financement d'utilisation, car l'équipement loué n'est financé que pour une partie de sa durée de vie économique.

¹ LUC BERNET.R, 2008.Op.cit. p19.

² ZELLEG.L et SEBA .A, « Mémoire en licence, le crédit-bail : un nouveau mode de financement des PME », Université de Bejaia.2009.

³IDEM.

Chapitre I : l'investissement et son financement

- ✓ Le bailleur couvre ses coûts grâce aux nombreuses locations et à la vente finale du bien, il assume ainsi un risque marché car les loyers ne permettent qu'un amortissement partiel du capital investi.

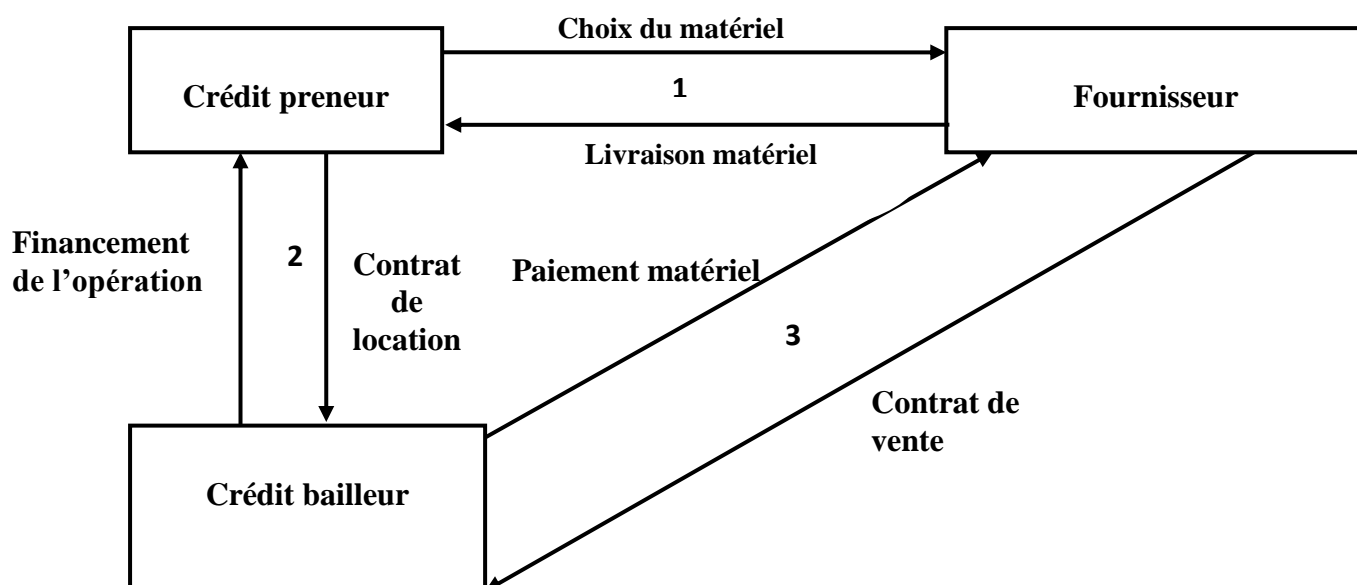
2.3.2.3. Le leasing mobilier

Il s'applique aux biens mobiliers neufs ou d'occasion comme les machines et équipements industriels, les ordinateurs et matériels de bureau, les véhicules utilitaires, les voitures de tourisme, les bateaux, avions et matériel ferroviaire¹.

2.3.2.4. Le leasing immobilier

Il porte sur des immeubles à usages professionnel ; il concerne aussi bien la construction d'immeubles neufs que l'acquisition d'immeubles anciens. On retrouve dans cette catégorie les immeubles industriels, les magasins, les immeubles de bureau, les hôtels et loisirs, les services publics, peuvent également être pris en charge les frais annexes, tels les honoraires (architecte, promoteur, notaire, ... etc.) ou les droits d'enregistrement².

Schéma N°01 : mécanisme d'une opération de leasing



Source : BERNET-Rolland : « Principes de techniques bancaires, éd DUNOD, Paris.

❖ Mécanisme

La technique du crédit-bail (leasing) met en relation trois intervenants :

- Le crédit preneur : C'est le locataire qui choisit le bien et négocie les termes du contrat avec le fournisseur. Il s'adresse ensuite à une banque ou à une société de leasing pour le financement de l'opération.

¹ CHAMBOST.I et CUYAMBERE.T, « Gestion financière », 4^{ème} édition Dunod, Paris, 2008.

² LUC BERNET.R, 2008.Op.cit. p 19.

Chapitre I : l'investissement et son financement

- Le fournisseur : C'est le vendeur où le fabriquant du bien.
- Le bailleur de fonds : C'est la banque ou la société de leasing qui signe le contrat de vente avec le fournisseur, selon le choix du crédit preneur avec qui elle signe un contrat de location du bien financé. Ce contrat fixe le montant du loyer, la périodicité de son paiement, ainsi qu'une période dite « irrévocable ». Pendant cette période, aucune des deux parties, en particulier le locataire, ne pourra dénoncer le contrat. Cette période est en général proche de la durée d'amortissement fiscal du bien loué.

A la fin de la période de location, le locataire peut :

- Mettre fin au contrat, et la banque récupère le matériel ;
- Acheter le bien à sa valeur résiduelle ;
- Renouveler le contrat avec des redevances plus simples.

2.3.3. Les avantages et les inconvénients du leasing

Les effets de crédit-bail sont les suivants :

2.3.3.1. Les avantages du leasing

Ces avantages sont présentés comme suit :

- ✓ Il n'y a pas d'immobilisation au bilan puisqu'il s'agit de location ;
- ✓ Le leasing n'exige aucun autofinancement ;
- ✓ Le leasing permet un financement à 100%¹ ;
- ✓ On n'en trouve pas trace au bilan et donc, il n'affecte pas la capacité d'endettement de l'entreprise.

2.3.3.2. Les inconvénients du leasing

Le leasing contient les inconvénients suivants :

- ✓ Dans le cas où le locataire serait défaillant, la revente du bien loué ne lui assurera pas forcément une couverture totale de la perte subie² ;
- ✓ Si l'entreprise n'est pas en mesure de bénéficier des économies d'impôts, c'est un moyen coûteux ;
- ✓ L'entreprise ne peut acquérir le bien par anticipation, ce qui l'oblige à attendre la fin du Contrat pour pouvoir le faire ;
- ✓ Généralement, le montant investi dans un crédit-bail est nettement supérieur à celui engendré par un prêt bancaire puisque l'entreprise de crédit-bail retient sa rémunération sur la marge du loyer de la location ;
- ✓ Les biens financés ne peuvent être donnés en garantie ;

¹ CHAMBOST.I et CUYABERE.T, 2008, Op.cit., p22.

² ZELLEG.I et SEBA.A, 2009, Op.cit., p21.

Chapitre I : l'investissement et son financement

- ✓ Un contrat de crédit-bail est établi entre la société de crédit-bail et le crédit preneur (promoteur) pour garantir au locataire la jouissance du bien pendant un délai fixe et convenu d'avance. La société de crédit-bail ne peut récupérer le matériel avant la fin du contrat ; cependant le contrat peut comporter une option d'achat par laquelle le crédit preneur peut devenir propriétaire.

Section 3 : Les risques et les garanties de crédit d'investissement

3.1. Les risques de crédit d'investissement

Dès que la banque donne un avis favorable pour accompagner financièrement son client, elle endosse les risques de celui-ci qui peuvent survenir à tous les niveaux de vie du crédit, à partir de son utilisation jusqu'au remboursement de la dernière échéance.

3.1.1. Notion du risque de crédit

Pour Mathieu : faire crédit signifie « Croire en un projet, croire en unipersonnel, croire en un avenir économique qui permettra la réalisation du projet envisagé.

Mais croire, c'est précisément risquer de se tromper sur un projet, une personne, une anticipation, voir les trois à la fois »¹.

Le risque est indissociable du crédit, le risque persiste et devient le principal souci du banquier bailleur de fonds. A cet effet, et à défaut donc d'un risque nul, le banquier cherchera à le réduire au maximum et le rendre par conséquent plus ou moins inexistant.

En effet, le risque relatif au demandeur de crédit se présente sous plusieurs facettes que le banquier devra identifier, cerner, analyser et gérer dans le but de s'en prémunir.

Afin d'éclaircir cette situation qui semble contrarier le banquier, nous avons décidé de procéder à l'identification des différents types de risques liés à l'opération de crédit.

3.1.2. Les typologies des risques de crédit

Le métier du banquier est indissociable des risques. Il est censé les connaître, les maîtriser et donc les gérer avec prudence et professionnalisme.

Les risques inhérents aux opérations de crédit peuvent revêtir plusieurs formes :

- Le risque de non remboursement ;
- Le risque de change ;
- Le risque de taux d'intérêt ;
- Le risque de liquidité ;
- Le risque d'insolvabilité.

¹ MATHIEU.M, « L'exploitant bancaire et le risque crédit », Edition BANQUE EDITEUR, Paris, 1995.

Chapitre I : l'investissement et son financement

3.1.2.1. Le risque de non remboursement (ou de contrepartie)

Il s'agit d'un risque inhérent à l'activité de l'intermédiation et qui correspond à la défaillance de la contrepartie sur laquelle une créance ou un engagement est détenu. De ce fait, la banque subit une double perte : en capital qui représente la créance non remboursée et en revenu qui constitue les intérêts non perçus.

3.1.2.2. Le risque de change

Le risque de change est lié à des crédits destinés au financement des équipements ou des matières premières importés. Il peut se définir comme « l'éventualité, pour une banque de voir sa rentabilité affectée par une variation défavorable des cours des devises ». Alors, le risque de change provient de l'évolution du cours de la devise par rapport à la monnaie nationale : à une hausse de cours correspond à un profit de change, à une baisse une perte. Ainsi, la banque aura à régler des fonds supplémentaires surgis de l'évolution du cours de la devise. Le risque de change engendre un problème dans l'estimation des coûts d'une transaction effectuée avec l'étranger, ce qui fausse ainsi le calcul de la rentabilité.

3.1.2.3. Le risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt « Représente pour un établissement financier, l'éventualité de voir sa rentabilité affectée par les fluctuations des taux d'intérêt. Il peut s'appréhender différemment selon qu'il menace la marge de transformation (les résultats courants) ou la valeur patrimoniale. Mais dans les deux cas, le risque obère les fonds propres»¹. Le risque de taux est la situation où le prêteur ou l'emprunteur est soumis à une variation du taux d'intérêt.

Pour le banquier, en tant que prêteur, le risque de plus ou moins persiste dans les deux cas. Si le taux d'intérêt augmente, le client qui a emprunté des fonds de frais financiers supplémentaires à supporter, ce qui va diminuer le résultat de son activité et donc la diminution de ses capacités de remboursement, surtout si le client a contracté des emprunts dans d'autres banques.

Dans le deuxième cas, si le taux d'intérêt diminue, cela implique une rémunération moins importante que celle souhaitée par le banquier. Pour y échapper, le banquier anticipe sur l'évolution du marché, leurs emplois à leurs ressources en taux et en durée, mais également en fonction des conditions dont ils sont assortis (taux fixes, taux variables). Le risque de taux est un risque omniprésent dans les bilans des banques, car la quasi-totalité de leurs encours engendre des revenus et des charges qui sont plus au moins à long terme

¹ DUBERNET.M, « Gestion actif-passif et tarification des services bancaires », Edition Dunod, Paris, 2000.

Chapitre I : l'investissement et son financement

indexé sur des taux de marché. Or les taux de marché sont instables, et cette instabilité se répercute sur le résultat.

3.1.2.4. Le risque de liquidité

Le risque de liquidité peut être défini comme étant « la probabilité que la banque sera en manque de liquidité (insuffisance de trésorerie), suite à l'accumulation de non remboursement des crédits sollicités par leurs clients ».

3.1.2.5. Le risque d'insolvabilité

Le risque d'insolvabilité peut être défini comme étant « la probabilité que la banque sera dans l'incapacité d'honorer ses engagements à l'échéance prévu »¹.

3.1.3. Les moyens de préventions et couverture du risque

Afin d'assurer le bon fonctionnement du système bancaire, la banque d'émission et ses organes de décision et de surveillance (commission bancaire, le conseil de la monnaie et de crédit), ont mis en place des règles prudentielles qui permettent au banquier d'assurer la protection de son établissement et aussi de limiter la probabilité de sa défaillance, car la faillite bancaire est un événement fortement déstabilisant pour l'économie.

a) La division et la limitation des risques

Lorsqu'un établissement de crédit ne dispose pas de ressources nécessaires afin d'assurer des engagements avec un même client, il peut s'entendre avec ses confrères et répartir l'opération de crédit et ceux-ci de façon très différente (ne pas avoir le même profil de risques)².

b) Les règles prudentielles de gestion et de contrôle en Algérie

Les règles prudentielles dictées par la banque d'Algérie en 1991 et actualisées en 1994 visent³ :

- A l'amélioration de la sécurité des déposants ;
- La surveillance de l'évolution des risques des banques ;
- Le renforcement de la structure financière des établissements de crédits, et ces derniers sont dans l'obligation de les respecter.

Et la nouvelle instruction N°74/94 du 29/11/94 du règlement de la banque d'Algérie à fixer les normes et les conditions d'application des règles prudentielles, qui se résume comme suit :

➤ Le ratio de couverture des risques

L'objectif de ce ratio est de faire en sorte que les banques disposent de suffisamment

¹ CALVET.H, « Méthodologie de l'analyse financière des établissements de crédits, 2^{ème} édition, Economica, Paris, 2002.

² TAHAR.H.S, « les risques de l'entreprise et de la banque », édition Dahlab, Alger.2007.

³ IDEM.

Chapitre I : l'investissement et son financement

de fonds propres pour couvrir les risques de crédit inhérent à leurs opérations bilancieller.

Pour cela, le comité de Bâle a fixé des limites aux banques d'où ces dernières sont dont l'obligation de garder un volant de liquidité, de ne pas prêter à long terme l'équivalent de 8% de leurs fonds propres, afin de faire face.

En effet, ce ratio a contribué de façon décisive, à améliorer la solidité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

Mais en 2004 la réglementation prudentielle a contribué à la réforme du ratio de solvabilité appelé « ratio Mc Donough » au terme duquel sera définie une mesure plus pertinente du risque de crédit, avec en particulier la prise en compte de la qualité de l'emprunteur.

Sa formule est la suivante :

Fonds propres de la banque/risques de crédits (85%) +risque de marché (5%) +risque opérationnels (10%)>80%.

➤ Le ratio de division des risques

Afin d'éviter le risque d'insolvabilité, due à la défaillance d'un ou de plusieurs clients sur lesquels s'est concentré l'ensemble des engagements, la réglementation a mis en place le ratio de division des risques qui interdit aux établissements de crédit de s'engager en faveur d'un seul client pour un montant excédent 75% de leurs fonds propres nets. De plus la réglementation a fait obligation aux banques et établissements financiers de respecter les limites suivantes¹:

- ✓ Risques client unitaire (individuels) < 25% des fonds propres nets de la Banque.
- ✓ Le montant total des risques encourus sur les clients dont les risques dépassent pour chacun d'entre eux 15% des fonds propres net (FPN), doit être inférieur à dix (10) fois le montant des fonds propres de l'établissement de crédit.
- ✓ Le niveau des engagements extérieurs ne doit pas dépasser quatre (04) fois les F. P.N.

3.2. Les garanties de crédit d'investissement

On distingue les garanties suivantes :

3.2.1. Les garanties réelles

C'est un contrat par lequel un bien meuble ou immeuble est affecté à garantir le paiement d'une dette. Dans ce cas on distingue ²:

¹ Article 01 : Réglementation n°91-09 du 14 aout 1991 fixant les règles prudentielles de gestion des banques et Établissement financiers.

² BOUYAKOUB.F, « l'entreprise et le financement bancaire », édition Casbah, Alger.2001.

Chapitre I : l'investissement et son financement

3.2.1.1. L'hypothèque

Selon l'Article 2393 du code civil algérien: « L'hypothèque est un droit réel sur les immeubles affectés à l'acquittement d'une obligation. Elle est, de sa nature, indivisible, et subsiste en entier sur tous les immeubles affectés, sur chacun et sur chaque portion de ces immeubles. Elle les suit dans quelques mains qu'ils passent ».

La loi a autorisé trois formes d'hypothèques :

✓ L'hypothèque légale

Selon l'Article 2396 du code civil « L'hypothèque légale est celle qui résulte de la loi ».

Il est institué une hypothèque légale sur les biens immobiliers du débiteur au profit des banques et des établissements financiers en garantie de recouvrement de leurs créances et des engagements consentis envers eux. L'inscription de cette hypothèque s'effectue conformément aux dispositions légales relatives au livre foncier. Cette inscription est dispensée de renouvellement pendant un délai de trente (30) ans.

✓ L'hypothèque judiciaire

Selon l'Article 2412 du code civil algérien « L'hypothèque judiciaire résulte des jugements soit contradictoires, soit par défaut, définitifs ou provisoires, en faveur de celui qui les a obtenus.

Elle résulte également des décisions arbitrales revêtues de l'ordonnance judiciaire d'exécution ainsi que des décisions judiciaires rendues en pays étrangers et déclarées exécutoires par un tribunal français ».

Comme le précise le code civil algérien, sous réserve du droit pour le débiteur de se prévaloir, soit en cours d'instance, soit à tout autre moment, des dispositions des articles 2444, le créancier qui bénéficie d'une hypothèque judiciaire peut inscrire son droit sur tous les immeubles appartenant actuellement à son débiteur, sauf à se conformer aux dispositions de l'article 2426. Il peut, sous les mêmes réserves, prendre des inscriptions complémentaires sur les immeubles entrés par la suite dans le patrimoine de son débiteur¹.

✓ L'hypothèque conventionnelle

L'hypothèque conventionnelle est celle qui résulte des conventions, elle est conclue par une convention entre la Banque et le débiteur pour garantir le paiement d'une créance.

De plus les hypothèques conventionnelles ne peuvent être consenties que par ceux qui ont la capacité d'aliéner (avoir un acte notarié) les immeubles qu'ils y soumettent.

¹Code civil algérien. P.276.

Chapitre I : l'investissement et son financement

3.2.1.2. Le nantissement

Le nantissement est un contrat par lequel des biens meubles sont affecté à un créancier pour garantir le paiement de sa créance. Il est conventionnel ou judiciaire.

Le nantissement judiciaire est régi par les dispositions applicables aux procédures civiles d'exécution¹.

Le nantissement conventionnel qui porte sur les créances est régi, à défaut de dispositions spéciale².

L'article 2356 du code civil algérien « A peine de nullité, le nantissement de créance doit être conclu par écrit. Les créances garanties et les créances nanties sont désignées dans l'acte.

Si elles sont futures, l'acte doit permettre leur individualisation ou contenir des éléments permettant celle-ci tels que l'indication du débiteur, le lieu de paiement, le montant des créances ou leur évaluation et, s'il y a lieu, leur échéance ».

L'article 2357 du code civil algérien « Lorsque le nantissement a pour objet une créance future, le créancier nanti acquiert un droit sur la créance dès la naissance de celle-ci ».

Le nantissement peut être constitué pour garantir une créance conditionnelle, future, éventuelle, un crédit ouvert ou l'ouverture d'un compte courant, à condition que le montant de la créance garantie ou le maximum qu'elle pourrait atteindre soit déterminé par l'acte constitutif. Le nantissement est, sauf disposition légale contraire, inséparable de la créance qu'il garantit. Il en dépend quant à sa validité et à son extinction³.

3.2.2. Les garanties personnelles

Les garanties personnelles sont constituées par l'engagement d'une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui promettent de satisfaire aux obligations du débiteur si celui-ci n'y satisfait pas à échéance. On distingue:

3.2.2.1. Le cautionnement

Celui qui se rend caution d'une obligation se soumet envers le créancier à satisfaire cette obligation, si le débiteur n'y satisfait pas lui-même.

On peut distinguer entre deux formes de cautionnement :

- **Le cautionnement solidaire**

L'article 2298 du code civil algérien « La caution n'est obligée envers le créancier à le

¹Article 2354 du code civil algérien.

²IDEM.

³Article 2354 du code civil algérien .

Chapitre I : l'investissement et son financement

payer qu'à défaut du débiteur, qui doit être préalablement discuté dans ses biens, à moins que la caution n'ait renoncé au bénéfice de discussion, ou à moins qu'elle ne se soit obligée solidairement avec le débiteur ; auquel cas l'effet de son engagement se règle par les principes qui ont été établis pour les dettes solidaires ».

Dans ce cas, la caution ne peut pas opposer au créancier le bénéfice de discussion. Le créancier peut poursuivre indifféremment le débiteur principal ou la caution.

- **Le cautionnement simple**

L'article 2299 du code civil algérien « Le créancier n'est obligé de discuter le débiteur principale que lorsque la caution le requiert sur les premières poursuites dirigées contre elle ».

Dans ce cas, la caution peut requérir le bénéfice de discussion. Le créancier ne peut exécuter sur les biens de la caution qu'après avoir discuté le débiteur dans ses biens.

- **L'extinction du cautionnement**

La caution s'éteint lorsque la dette cautionnée est elle-même éteinte par le paiement effectué par le débiteur. De même, la prescription, la remise de dette et la compensation qui éteignent l'obligation principale, entraînent l'extinction du cautionnement¹.

3.2.2.2.L'aval

L'article 497 : « Le paiement d'un chèque peut être garanti pour tout ou partie de son montant par un aval. Cette garantie est formulée par un tiers sauf le tiré, ou même par un signataire du chèque »².

Comme le souligne l'article 497, le donneur d'aval s'engage par signature apposée sur l'effet de commerce, ou sur une allonge ou bien sur un acte séparé à payer l'effet de commerce à l'échéance si le débiteur principal « l'avalisé » qui a précédemment apposé sa signature sur le titre se trouve défaillant.

3.2.3. Garanties complémentaires et assimilées

La banque peut exiger également comme garantie une délégation d'assurance dont la mise en jeu est liée à la réalisation du risque ou sinistre éventuel. Il s'agit de l'assurance incendie ; assurance catastrophes naturelles ; assurance tous risques pour le matériel roulant ; assurance multirisque professionnelle pour les équipements, la marchandise³.

Toutefois, le contrat d'assurance doit être accompagné d'un « avenant de subrogation⁴ » au profit de la banque.

¹Code civil algérien. P.261.

²Code du commerce algérien, P.15

³CHEHRIT .K, « Techniques et pratiques bancaire », 2^{ème} édition, Grand Alger Livre, Alger. 2003.

⁴Acte pour lequel on modifie les termes d'un contrat en vigueur.

Chapitre I : l'investissement et son financement

Conclusion

Tout au long de ce premier chapitre nous avons essayé de présenter l'investissement, le crédit d'investissement ainsi que les risques et les garanties liées à ce type de crédit. L'investissement se résume aux différentes opérations que l'entreprise réalise à des périodes suffisamment longues pour obtenir soit des matériaux de production ou exploiter les infrastructures et les biens financiers comme les terrains et les bâtiments industrielles, commerciaux et administratifs.

En conclusion, on peut dire que l'investissement est une dépense actuelle par laquelle l'investisseur projette de réaliser un profit ou un bénéfice plus important dans le futur.

Chapitre II : Montage d'un dossier de crédit d'investissement

Introduction

Après une présentation des notions de bases sur les investissements, le crédit d'investissement ainsi que les risques et les garanties liés à ce type de crédit. Ce chapitre sera consacré dans la première section sur l'évaluation de la demande d'un crédit d'investissement et la deuxième section sera consacrée à la mise en place d'un crédit d'investissement.

Dans son étude, le banquier ne doit pas se contenter d'évaluer la structure et la rentabilité de l'entreprise, il devra aussi estimer la viabilité économique et financière de l'investissement.

Pour cela , la banque doit s'engager sur un ensembles de renseignements , pièces et documents relatifs à l'affaire ,couvrant l'ensemble des aspects juridiques , comptables, financiers et permettant d'apprécier la surface financière et la solvabilité de l'entreprise , mais aussi l'opportunité de l'investissement à travers une étude technico-économique faisant ressortir sa faisabilité et sa rentabilité .

Chapitre II : Montage d'un dossier de crédit d'investissement

Section 1 : Evaluation de la demande d'un crédit d'investissement

Pour le bon déroulement du projet, la banque doit acquérir toutes les informations concernant le client demandeur de crédit afin d'effectuer son étude.

1.1. Constitution d'un dossier de crédit d'investissement

Tout demandeur d'un crédit d'investissement doit constituer un dossier qui comporte tous les documents que le banquier juge utiles. Ces documents peuvent être juridiques, administratifs, comptable et financier ou économiques¹.

La liste des documents présentés ci-après n'est pas exhaustive, elle peut varier selon la nature de l'investissement et l'ancienneté de la relation banque-client.

1.1.1. les documents administratifs et juridiques

- Demande de crédit d'investissement elle doit être signée par le client ou la personne habilitée à engager l'entreprise en matière de crédit. Elle doit préciser la nature des crédits sollicités, leur montant et leurs objets ainsi que les garanties proposées ;
- Copie du registre de commerce et des statuts de l'entreprise ;
- Acte de propriété ou de location du local d'activité ou du terrain d'assiette du projet pour une période au moins équivalente à la période de remboursement du crédit ;
- Une copie de la décision d'octroi des avantages délivrés par L'.A.N.D.I, faisant ressortir notamment le coût global du projet et le niveau des fonds propres prévu ;
- Copie conforme des statuts pour les personnes morales ;
- La situation financière envisagée ;
- Les bilans prévisionnels et comptes annexes couvrant une période de 2 à 7 ans après la mise en exploitation du projet ;
- Le plan de financement du projet et du business plan de l'entreprise étalée sur la période de réalisation du ou des projets envisagés ;
- Copie des statuts et de l'inscription au registre de commerce pour les nouveaux projets ou création de société.

1.1.2. Les documents économiques et financiers

Une étude technico-économique devant faire ressortir notamment :

- Le planning de réalisation physique et valorisé du projet ;
- L'analyse du marché ;

¹BOUYACOUB.F, 2001, Op.Cit.P27.

Chapitre II : Montage d'un dossier de crédit d'investissement

- Les emplois créés ;
- Copie du titre de propriété ou tout autre document justificatif du terrain d'assiette s'il s'agit d'un projet neuf ;
- L'évaluation financière des biens et terrains (factures d'acquisition, contrat bail et (ou expertise) ;
- Les devis estimatifs et quantitatifs des constructions envisagées et factures pro-forma des équipements, matériels, etc.

1.1.3. les documents comptables et fiscaux

- Bilans et tableaux de comptes de résultat prévisionnels sur trois 03 ans minimum, et pouvant aller jusqu'à la fin de la durée de vie de l'investissement ;
- Les bilans et TCR des tris derniers exercices pour les entreprises en activité ;
- Plan de financement ;
- Extrait de rôle apuré ;
- Attestation de mise à jour ou de non affiliation C.N.A.S ;
- Attestation de mise à jour ou de non affiliation C.A.S.N.O.S.

1.2. La candidature au crédit

Le projet d'investissement peut être décomposé en plusieurs étapes, mais pour le bon déroulement du projet, le banquier doit acquérir les informations concernant l'entreprise souhaitant investir. Il est aussi amené à vérifier que les dépenses engagées pour la réalisation des travaux n'excèdent pas les prévisions. Les éléments suivants permettent au banquier de construire le dossier de crédits¹.

1.2.1. L'identification du demandeur de crédit et de son environnement

Afin d'éviter tout conflit², le banquier devrait avoir tous le matériel intellectuel, technique et statistique afin d'une identification multidimensionnelle (juridique, économique, social, ...) tout en tenant compte du contexte dans lequel évolue sa clientèle.

Les moyens permettant la collecte d'informations sont les suivants :

a. L'entretien avec le client

Après la réception du dossier du crédit, le banquier en se basant sur son expérience dans le domaine, peut fixer la moralité du client, son expérience de gestion, ses performances, et ses

¹ BOUYACOUB.F, 2001.Op.Cit.P27.

² IDEM.

Chapitre II : Montage d'un dossier de crédit d'investissement

espérances. L'entretien permet au banquier d'avoir une idée plus claire sur le projet à financer, et se renseigner plus sur la stratégie envisagée par l'entreprise sollicitant le crédit¹.

b. La consultation du service des renseignements commerciaux

Pour avoir des informations plus précises sur les clients qui viennent solliciter des crédits, le banquier peut s'adresser au service des renseignements commerciaux de la banque, qui est chargé de la collecte des informations sur les entreprises de la localité².

c. La consultation des fichiers de la banque d'Algérie

Afin de connaître l'évolution de la conjoncture économique, de la monnaie et du crédit, la BA, conformément à l'article 56 de la loi 90/10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit peut demander aux banques et établissements financiers de lui fournir toutes les statistiques et informations qu'elle juge utiles.

Pour cela le banquier a l'obligation d'informer la BA de sa clientèle, entreprise et particuliers, et en cas de nécessité il peut consulter les fichiers centraux suivants pour avoir les informations concernant son client. Ces fichiers sont les suivants:

➤ La centrale des impayés

Elle est chargée pour chaque instrument de paiement et/ou de crédit³:

- D'organiser et de gérer un fichier central des incidents de paiement et des éventuelles suites qui en découlent ;
- De diffuser périodiquement auprès des intermédiaires financiers et de toute autre autorité concernée la liste des incidents de paiement avec leurs éventuelles suites.

Le banquier doit s'assurer que son client demandeur de crédit n'a pas enregistré d'incidents de paiements, et qu'il n'est pas frappé d'interdiction d'émettre des chèques. Ainsi la BA tient les banques et établissements financiers à déclarer à la centrale des impayés les incidents de paiement survenus sur les crédits qu'ils ont octroyé et/ou sur les instruments de paiement mis à la disposition de leur clientèle.

➤ La centrale des risques

Son rôle c'est la collecte, la centralisation et la diffusion des risques bancaires et des opérations de crédit-bail faisant intervenir un organisme de crédit (banque, établissement financiers et tout autre établissement de crédit)¹.

¹ ADOUR.A, « Mémoire de fin de cycle, le financement par le crédit bancaire », Ecole supérieure de banque.2007.

² IDEM.

³ Article 03 du règlement 92/02 du 22 mars 1992 portant organisation et fonctionnement de la centrale des impayés.

Chapitre II : Montage d'un dossier de crédit d'investissement

La BA a mis l'obligation de la consultation de la centrale des risques par les banques et établissements financiers, pour l'appréhension de la situation d'endettement des clients.

Par ailleurs, la banque doit obtenir une autorisation écrite par le client pour pouvoir se renseigner sur lui².

➤ **La centrale des bilans**

La centrale des bilans a pour mission la collecte, le traitement et la diffusion des informations comptables et financières des entreprises ayant obtenu un crédit auprès des banques et établissements financiers³.

d. La consultation des services de renseignements juridiques

La consultation passera par les deux services suivants⁴:

➤ **La consultation des services des hypothèques**

A titre de garantie, le client peut proposer au banquier des biens immeubles. Le banquier doit donc s'adresser aux services des hypothèques pour s'assurer que les biens proposés en garantie n'ont pas été préalablement hypothéqués, il est délivré à cet effet un certificat négatif. Dès que le client procède à l'hypothèque du bien en faveur de la banque, le banquier doit aussi vérifier l'existence de cette hypothèque dans les registres des services des hypothèques.

➤ **La consultation du greffe du tribunal**

Ainsi qu'à titre de garantie, le banquier doit consulter le greffe du tribunal pour s'assurer que les biens proposés par le client en garantie n'ont pas été préalablement donnés à d'autres créanciers.

e. La visite sur site

Pour vérifier que les informations fournies par le client sont proches de la réalité, le banquier doit effectuer une visite des locaux de l'entreprise. Elle ne lui permet non seulement de découvrir la réalité, mais aussi de compléter ses informations à travers l'appréciation du patrimoine de l'entreprise, de la fonctionnalité des locaux, l'état des installations, l'efficacités dans la gestion des moyens matériels et des ressources humaines, ainsi que les perspectives d'évolution de l'entreprise⁵.

¹Article 02 du règlement 92/01 du 22 mars 1992 portant organisation et fonctionnement de la centrale des risques.

² IDEM.

³Le règlement 96/71 du 03 juillet 1996 relative à la monnaie et au crédit.

⁴ ADOUR.A, 2007, Op.Cit.P35.

⁵BOUYACOU.B.F, 2001.Op.Cit.P27.

Chapitre II : Montage d'un dossier de crédit d'investissement

f. Etude de la dimension historique et culturelle de l'entreprise

L'histoire de l'entreprise peut éclairer le banquier sur la culture de l'entreprise, la motivation et l'impact des décisions marquantes prises par ses dirigeants. Avoir une idée sur le passé de l'entreprise permet au banquier d'apprécier l'évolution de celle-ci dans le temps. Il pourra s'intéresser notamment à la date et le contexte de sa création, aux modifications de sa forme juridique, et l'histoire et le portrait de ses hommes. Les documents du dossier de crédit varient selon la forme juridique de l'entreprise et le type de relation qu'elle a avec la banque¹.

Section 2 : Etude de la rentabilité et de la viabilité d'un projet

Une fois que le banquier a rassemblé les différents documents concernant le client et son projet, il procède à l'étude détaillée, des aspects technico-économiques, de l'étude financière, de l'étude la rentabilité et enfin de l'appréciation générale et la décision du projet.

2.1. La viabilité du projet d'investissement

C'est la phase de l'étude d'un projet qui permet d'analyser si ce projet est viable, et dans quelle condition, compte tenu des normes et des contraintes qui lui sont imposées et a partir des études techniques et économiques déjà réalisées. L'étude se fera selon les étapes suivantes :

2.1.1. Etude du marché (Etude de la demande)

Tout investissement doit être sous tendu par une étude techno-économique dans laquelle on retrouve une étude de marché, qui est une analyse quantitative et qualitative d'un marché, elle consiste à analyser l'offre et la demande (passé, présent et future) d'un produit ou d'un service afin de permettre l'élaboration de décisions commerciales.

Il est donc important pour le banquier de connaître le marché pour lequel la production envisagée sera destinée dont l'objectif est de prévoir le volume de marchandises ou de services pouvant être vendus sur le marché².

Ce volume dépend de³:

- La taille, la structure et l'évolution du marché ;
- Niveau de production et les prix de vente que l'on peut espérer pratiquer ;
- Lieu et le secteur de marché visé et la zone d'implantation ;
- La politique commerciale à adopter.

¹ BOUYACOUB.F, 2001.Op.Cit.P27.

² MADRY.P, « Créer son commerce », Edition Dunod, Paris.2006.

³ LASARY, « Evaluation et financement de projet ; la collection de l'étudiant », Edition DAR EL OTHMANIA, Alger.2007.

Chapitre II : Montage d'un dossier de crédit d'investissement

La recherche des informations suivantes permet au banquier de distinguer son analyse¹:

2.1.1.1. Les informations qualitatives

L'information qualitative concerne le type de produit, le mode de distribution, la commercialisation, les clients potentiels, le rôle des pouvoirs publics.

2.1.1.2. Les informations quantitatives

L'information quantitative regroupe les critères suivants :

- Les ventes (globales, par secteur, par clientèle, par gamme) ;
- Les coûts de production pratiqués ;
- Les prix et marges réalisés (par gamme de produit).

2.1.1.3. Les sources d'informations

Les informations requises pour analyser ces deux volets (quantitatif et qualitatif) s'appuie sur la documentation qui concerne tous les documents de statistiques publiés par les douanes, la chambre nationale de commerce (C.N.C) et les enquêtes spécifiques qui sont réalisées sur le terrain par des entretiens, des réunions de groupes, des questionnaires ou enquête par sondage (interviews).

2.1.2. L'analyse technique

La viabilité d'un projet dépend dans une large mesure de l'analyse technique, qui portera sur les volets suivants²:

2.1.2.1. Le processus et moyens de production

Le banquier doit vérifier que le procès de fabrication retenu est le choix optimal pour atteindre les résultats déterminés.

Les moyens de productions choisis doivent être compatibles avec le procès retenu, choix de ces moyens doit répondre à une analyse des conditions ultérieures de fonctionnement pour leur assurer une souplesse d'exploitation future.

2.1.2.2. Les besoins de l'entreprise

Le processus de production étant choisi et les caractéristiques des moyens de production étant définis, les techniciens ont à déterminer de manière précise les besoins de l'entreprise, tant pour la période d'investissement (bâtiment et matériel divers) que pour celle de l'exploitation (matières premières, eau, énergie et main-d'œuvre,...).

¹LASARY, « Evaluation et financement de projet ; la collection de l'étudiant », Edition DAR EL OTHMANIA, Alger.2007.

²LASARY, 2006.Op.cit. p38.

Chapitre II : Montage d'un dossier de crédit d'investissement

2.1.2.3. La localisation de l'unité de production

Le problème de la localisation de l'unité de production se pose en termes fort différents d'une activité à l'autre. Pour minimiser les coûts d'approvisionnement d'une part et les coûts de distribution d'autre part, le projet doit être bien implanté (Il ne faut pas s'éloigner des fournisseurs qui est la source d'approvisionnement ni des clients pour l'écoulement de la production).

2.1.3. L'analyse économique

Cette étude se base sur l'opportunité économique du projet à travers l'étude de l'environnement où il est appelé à évoluer.

Cette étude porte surtout, sur le produit ou la prestation du projet à travers l'étude du marché.

Le banquier cherche à trouver les réponses aux questions suivantes :

- Quelle est la taille du marché et quel est son taux de développement ?
- Quelles quantités peut-on envisager de produire et à quel prix ?
- Quelles sont les conditions générales de commercialisation du produit ?
- Quelle sera l'évolution dans le temps des différents facteurs ?

L'étude du marché consiste à l'analyse et le suivi des attentes des consommateurs et leurs Caractéristiques¹L'étude de la distribution, prescripteurs, l'étude de la concurrence ²(offre passée, présente et future), perspectives d'évolution, il s'agit d'une analyse quantitative et qualitative dans le but d'arriver à faire des prévisions convenables concernant le volume des ventes.

En effet, ce volume de vente dépend de³:

- La taille, la structure et l'évolution du marché ;
- Niveau de production et les prix de vente que l'on peut espérer pratiquer ;
- Lieu et le secteur de marché visé et la zone d'implantation.

Le banquier est attiré aussi par la politique commerciale que va suivre l'entreprise. Cette politique porte sur la nature du produit, son prix, sa qualité, les modalités de distribution et les éventuelles promotions.

Les panels permettent notamment d'évaluer la taille d'un marché (pour les produits de grande consommation) et la part de marché des différents intervenants⁴.

¹LASARY, 2006.Op.cit. p38.

²IDEM.

³IDEM.

⁴Sion.M, Brault.D, « Réussir son Business Plan », Edition Dunod, 2^{ème} édition, Paris, 2009.

Chapitre II : Montage d'un dossier de crédit d'investissement

2.1.4. L'analyse sociale

L'impact social d'un projet se réfère principalement aux répercussions que peut avoir les activités du projet sur les rapports entre les personnes, sur les besoins des individus, sur les normes, les croyances, les traditions, les classes sociales, les mécanismes de socialisation et les sous- systèmes politiques qui constituent sans nul doute la structure sociale.

En d'autres termes, l'étude des conséquences sociales du projet doit insister sur :

- La compatibilité du projet avec les valeurs, les traditions et les normes de la population sous peine de rejet du projet ;
- Les caractéristiques démographiques et socioculturelles des populations ou des clients potentiels ;
- La répartition des revenus de la population ;
- L'organisation de la production (ménages, rôle de la femme, régime foncier,...) ;
- La migration interne résultant des activités du projet.

2.1.4.1. L'impact social du projet

Il importe d'examiner les effets sociaux prévisibles du projet sur différents plans:

- La création d'emplois ;
- La formation du personnel ;
- La correction ou la création des inégalités sociales ;
- La création de situation de conflit ;
- L'aménagement du territoire.

2.2. La rentabilité du projet d'investissement

Pour avoir plus de facilité à obtenir les ressources nécessaires et pour que la banque donne un avis favorable à la demande de crédits, l'étude de la rentabilité est le point central de l'évaluation, cette dernière est effectuée en listant l'ensemble des flux de trésorerie prévisionnels générés par l'investissement pendant la période d'étude. Ces flux permettent de répondre aux questions suivantes : le projet est-il rentable ? Sa rentabilité est-elle intéressante compte tenu des autres possibilités offertes par le marché ? Le projet est-il solvable ? Pour cela le banquier doit s'assurer que le projet présenté par le promoteur répond aux questions précédentes, et pour ce faire l'analyse suivra les étapes suivantes :

2.2.1. La détermination des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie passent pour leur détermination par les étapes suivantes¹:

¹LASARY, 2007, Op.cit, P38.

Chapitre II : Montage d'un dossier de crédit d'investissement

✓ **Elaboration de l'échéancier des investissements**

Un investissement ne se réalise pas en un jour et donc ses dépenses sont réparties dans le temps. On enregistrera par exemple les dépenses d'acquisitions du terrain, puis celles des constructions qui peuvent s'étaler sur plusieurs années.

✓ **Elaboration de l'échéancier des amortissements**

Notons d'abord que l'amortissement peut se faire de trois manières différentes :

- **L'amortissement constant (ou linéaire)** : Consiste à répartir le montant de l'investissement sur la durée fiscale de manière égale à travers les années.
- **L'amortissement dégressif** : Consiste à amortir d'avantage les premières années que les dernières. Le montant de l'amortissement diminue au fil des années.
- **L'amortissement progressif** : Consiste à amortir faiblement les premières années et à augmenter progressivement cet amortissement au fil des années.

Cet échéancier est élaboré pour déterminer à chaque année la somme des amortissements des investissements tout au long de la durée de vie du projet. Il permettra aussi de déterminer les dotations aux amortissements annuelles nécessaires à mettre dans le TCR prévisionnel.

✓ **Détermination de la valeur résiduelle de l'investissement**

La valeur résiduelle des immobilisations est égale à la différence entre le montant des immobilisations et le montant total déjà amorti ; elle représente la valeur nette comptable de l'investissement.

Et comme le besoin en fond de roulement est exclu, on peut dire que ¹:

$$\text{Investissement résiduel(IR)} = \text{Investissement total} - \text{BFR} - \text{Montant déjà amorti}$$

✓ **Détermination du besoin en fonds de roulement**

Le besoin en fond de roulement est une donnée issue de l'exploitation, correspondant à une mobilisation de ressources au même titre que l'investissement².

C'est-à-dire qu'il représente un fond nécessaire pour la prise en charge de certaines charges d'exploitation durant le démarrage du projet (dépenses de matières premières, le financement des créances clients).

Sa formule est la suivante¹ :

$$\text{BFR} = \text{Stocks} + \text{Créances} - \text{Dettes à C.T}$$

¹LASARY, 2007, Op.cit, P38.

²HOUDAYER.R, « Evaluation financière des projets », 2^{ème} Edition, Economica, Paris, 1999.

Chapitre II : Montage d'un dossier de crédit d'investissement

Si le **BFR >0**, ce qui est généralement vérifier, l'entreprise récupère à la fin de la vie du projet un flux positif égal au montant du BFR généré par le projet (Le non renouvellement des stocks, le règlement des créances d'exploitation par les clients et le paiement des dettes d'exploitation aux fournisseurs).

✓ **Elaboration du tableau des comptes de résultats annuels**

La construction du TCR est d'abord analytique, car elle est obligatoirement proche des données de production. Ce tableau qui rassemble donc des produits et des charges, est établi pour toute une période appelé « exercice », afin, de déterminer le solde intermédiaire de gestion (SIG) et la capacité d'autofinancement (CAF).

✓ **Elaboration du tableau Emplois/Ressources**

Tableau N°01 : Emplois/Ressources de l'entreprise.

RUBRIQUES	0	1	2	3	4
ANNEES					
<u>Ressources</u>					
- Capitaux propres					
- Emprunt					
- CAF					
- VRI					
- Récupération du BFR					
Total des ressources (1)					
<u>Emplois</u>					
- Investissement initial					
- Intérêts intercalaires					
- Variation du BFR					
- Remboursement de l'emprunt					
- Dividendes					
Total des emplois (2)					
Flux nets de trésorerie (1)- (2)					
Cumule des flux nets de trésorerie (Y)					

Source : LASARY, «Evaluation et financement de projet ; la collection de l'étudiant », Edition DAR EL OTHMANIA, Alger.2007.

¹ PAPIN.R, « Stratégie pour la création d'entreprise », 12^{ème} Edition, Dunod, Paris ,2007.

Chapitre II : Montage d'un dossier de crédit d'investissement

Si $Y < 0$: Les emplois risquent de ne pas être couverts et pouvant à ce titre de constituer un risque sérieux pour la réalisation de l'investissement. On parle bien des flux cumulés pas annuel, car un investissement peut dégager à un moment donné des flux négatifs mais s'il a auparavant enregistré des flux largement excédentaires pour couvrir ces flux négatifs, il n'y a pas de problèmes majeurs¹.

Dans le cas où un ou plusieurs flux cumulés sont négatifs, il faudra revoir les éléments du financement qui ont contribué à une trésorerie défailante (Durée de crédit, période de différé, structure de financement de manière à réduire l'emprunt et les dépenses qui s'y rattachent ou remboursement et intérêts).

✓ **Elaboration du bilan prévisionnel**

Le bilan prévisionnel est un élément important du prévisionnel financier qui va notamment permettre de calculer le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement (BFR) et la trésorerie nette.

✓ **Les flux de trésorerie générés par le projet**

Un cash-flow est le solde des flux de trésorerie engendré par un investissement à la clôture d'une période². L'entreprise attend d'un projet d'investissement :

- Soit qu'il apporte des rentrées nette d'argent (recette – dépenses),
- Soit qu'il permette de réaliser des économies au niveau de certains coûts d'exploitation.

Ces rentrées d'argent ou ces économies sont, traditionnellement, désignées par le terme cash-flows³.

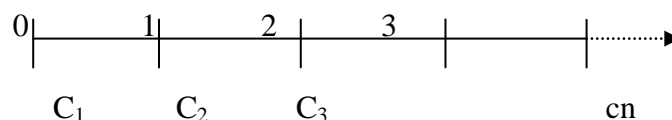
$$\text{Cash-flow} = (\text{Recette imputable au projet}) - (\text{Dépenses imputable au projet})$$

$$\text{Cash-flow} = \text{Economies réalisées imputable au projet}$$

En principe, les cash-flows sont générés de manière continue mais, pour simplifier les calculs de rentabilité, on admet qu'ils sont obtenus, globalement, à la fin de chaque exercice, conformément au schéma suivant :

Schema N° 02: Les cash-flows:

Source : réalisé par nos soins.



¹ LASARY, 2007, Op.Cit.P38.

² ViZZONA, « Gestion financière », 9^{ème} édition, Edition Berti, Alger, 1995.

³ BARREAU.J, DELAHAYE.J, DELAHAYE.F, op.cit.

Chapitre II : Montage d'un dossier de crédit d'investissement

C 1 : représente le Cash-flow généré pendant tout le premier exercice, mais il est évalué à la fin de cet exercice. Même raisonnement pour les autres Cash-flows¹.

❖ Evaluation des cash-flows

La plupart des éléments générés constitutifs des cash-flows (chiffre d'affaires, coûts, impôt sur les bénéfices) sont évalués d'une façon prévisionnelle. Il en résulte que les cash-flows sont, obligatoirement, entachés d'une certaine incertitude

Le calcul des cash-flows doit se faire indépendamment du mode de financement envisagé pour le projet (ce qui revient à considérer que le financement a lieu par capitaux propres). La décision d'investir et la décision du choix du financement est pris en compte par le taux d'actualisation.

De l'observation ci-dessus, il résulte que si un projet n'est pas autofinancé à 100%, les cash-flows sont différents des CAF, celles-ci intégrant les charges d'intérêt.

Les cash-flows sont calculés net d'impôt. L'impôt sur les bénéfices fait partie des dépenses imputable au projet.

Dans la mesure où l'on admet qu'il y a identité entre recette et chiffre d'affaires d'une part, et entre dépenses et charges décaissables d'autre part, on peut écrire :

Cash-flow = Chiffre d'affaires – charges décaissables

Or, on a aussi :

Résultat net = chiffre d'affaires – (charges décaissables + dotations aux amortissements)

De ces deux relations, on déduit :

$$\text{Cash-flow} = \text{Résultat net} + \text{Dotations}$$

2.2.2. Les critères de rentabilité d'un investissement

Afin d'aider le banquier dans la prise de décision il est soumis à élaborer une évaluation lui permettant de mesurer la pertinence du projet d'investissement. Pour le faire il doit étudier plusieurs critères tous en comparant les dépenses d'investissement enregistrées dans le présent aux recettes d'exploitation générées par le projet et qui interviennent dans le futur. D'où la nécessité d'actualiser tous les flux.

¹BARREAU.J, DELAHAYE.J, DELAHAYE.F, op.cit.P12.

Chapitre II : Montage d'un dossier de crédit d'investissement

L'actualisation est un instrument d'arbitrage entre le présent et l'avenir¹ En raison de la perte de valeur de la monnaie, les revenus tirés des différentes périodes n'ont pas la même valeur. Pour pouvoir les comparer ou les additionner il faut les ramener à une période Commune.

Sa formule est la suivante²:

$$C_0 = \frac{c_n}{(1+i)^n}$$

D'où :

C₀: La valeur actuelle du capital ;

C_n: capital disponible en fin d'année n.

✓ Valeur actuelle nette (VAN)

La valeur actuelle nette appelée aussi bénéfice actualisé est la différence entre la somme des cash-flows actualisés et le capital investi³.

Sa formule est la suivante :

$$VAN = \sum_{p=1}^n CF(1+i)^{-p} - I_0$$

I₀: Investissement initial;

CF: Cash flow;

i: Taux d'actualisation.

Si la VAN > 0 : Le projet d'investissement est acceptable, d'autre part, il permettait de

Récupérer la dépense initiale tout en rémunérant le capital.

Si la VAN = 0 : L'investissement permettrait de récupérer la dépense initial, mais il ne

¹BANCEL.F, ALBAN.R, « les choix d'investissement », Edition Economica, Paris, 1995.

²HOUDAYER.R, 1999.Op.Cit.P42.

³KOEHL.J, 2003, Op.Cit.P11.

Chapitre II : Montage d'un dossier de crédit d'investissement

Permettrait pas à l'entreprise de s'enrichir (l'entreprise a fait une opération blanche).

Si la VAN < 0 : Le projet d'investissement n'est pas rentable.

✓ Taux de rentabilité interne (TRI)

C'est le taux d'actualisation qui rend le flux de trésorerie actualisé est nul (VAN)¹.

Sa formule simplifier est la suivante² :

$$I_0 = \sum_{p=1}^n CF(1+X)^{-P} \quad \text{TRI} = x$$

✓ Délai de récupération (DR) de l'investissement

Est le temps nécessaire pour récupérer l'investissement initial. Autrement dit, c'est le délai de recouvrement du capital investi³.

Sa formule est la suivante :

$$I_0 = \sum_{p=1}^n cf(1+i)^{-P}$$

D'où : DR = n: Délai de récupération

L'investissement qui génère des flux constants son délai de récupération est calculé Comme suit⁴:

$$DR = I_0 / CF$$

✓ L'indice de profitabilité (IP)

Il permet de comparer entre deux projets dont la mise de fond initiale est différente.

Sa formule est la suivante⁵ :

$$IP = \frac{\text{valeur actualisée de tous les flux (VA)} - VAN}{\text{valeur de l'investissement}(I_0)} = \frac{VAN}{I}$$

¹HOUDAYER.R, 1999.Op.Cit.P42.

²BANCEL.F et ALBAN.R, 1995.Op.Cit.P44.

³CHAMBOST.I et CUYAMBERE.T, 2008.OP. Cit.P22.

⁴LASARY, 2007, Op.Cit.38.

⁵IDEM.

Chapitre II : Montage d'un dossier de crédit d'investissement

L'indice de profitabilité est un critère qui est venu pour pallier à l'une des insuffisances de la VAN qui ne pouvait être utilisée comme critère de sélection entre deux projets dont la durée de vie est égale mais avec un coût initial différent¹.

- L'indice de profitabilité nous permet de mesurer le gain que rapporte un Dinars investi dans le projet.
- Pour qu'un projet soit rentable $\Rightarrow IP > 0$

¹LASARY, 2007, Op.Cit.38.

Chapitre II : Montage d'un dossier de crédit d'investissement

Conclusion

Toute évaluation d'un dossier de crédit d'investissement doit se faire sur la base d'une documentation fournie par le client et qui contient une panoplie d'informations comptables, financières, économiques,...etc. cette dernière doit se dérouler en deux étapes : une étude de la viabilité du projet et une autre de sa rentabilité.

Ces deux études sont indissociables : l'une assure que le projet est techniquement viable et réalisable, l'autre affirme que l'affaire est financièrement rentable.

A travers ces deux études, le banquier doit être en mesure de déceler les points forts et les points faibles de l'affaire. Il pourra ainsi prendre une décision en fonction du risque encouru, il déterminera les besoins de l'entreprise et mettra en place la structure de financement la plus adéquate, et ce afin d'assurer une bonne issue au crédit.

Pour conclure ce chapitre, il faut dire que l'étude des projets d'investissements implique des compétences techniques et stratégiques. Leurs évaluations s'inscrivent dans une démarche stratégique de l'entreprise. Néanmoins un investissement ne peut être réalisé que s'il présente un intérêt certain pour l'entreprise en terme de profit et de rentabilité.

Chapitre III : Etude financière d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la BNA

Introduction

Le crédit constitue l'élément essentiel dans le fonctionnement de la banque, il est pris en charge par le service crédit au niveau de chaque agence bancaire.

Ce chapitre est subdivisé en trois sections, dans lesquelles nous présentons l'agence BNA de Tizi-Ouzou, l'évolution de financement des investissements par cet organisme, et nous traitons l'étude de cas d'un dossier de crédit d'investissement.

Chapitre III : Etude financière d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la BNA

Section 1 : présentation de l'organisme d'accueil : BNA agence 581 de Tizi-Ouzou

Pour mieux éclairer la présentation de l'organisme d'accueil, nous commençons d'abord par l'historique de la banque national d'Algérie, ensuite ses missions et son organisation et enfin la présentation générale de l'agence BNA 581 Tizi-Ouzou.

1.1. La présentation de la Banque National d'Algérie

1.1.1. L'historique de la BNA

La banque nationale d'Algérie est créé le 13 juin 1966, par l'ordonnance N° 66-178 et elle fut la première banque en Algérie créée après l'indépendance. La BNA¹ exerçait toutes les activités d'une banque de dépôts aux termes de ses statuts originaux. Elle est chargée du financement des groupements professionnels et des entreprises évoluant dans le secteur agricole et industriel.

A cette période, on pouvait compter dans le pays pas moins d'une vingtaine de banques contrôlées par des français, ces banques devaient se montrer réticentes quant à la participation active dans le financement de l'activité économique, notamment dans une économie socialiste.

La restructuration de la BNA en Mars 1982, date à laquelle les pouvoirs publics ont décidés de mettre en place une institution bancaire spécialisée « la banque agricole de développement rural (BADR) » ayant pour vocation principale le financement et la promotion de l'agriculture, a mis un terme au monopole de la BNA quant au financement de ce secteur. Cette restructuration avait concerné aussi d'autres aspects portant sur la politique d'implantation, réorganisation des structures de la direction générale et la création des directions de réseaux d'exploitation.

Au plan interne, ces réformes ont donné lieu à une série d'actions multiformes, tant sur le plan institutionnel et organisationnel (mise en place des organes statutaires et réorganisation des structures de la banque), de la gestion de crédit (application des règles prudentielles et assainissement des portefeuilles), et de l'enrichissement subséquent des instruments de gestion des ressources humaines.

Ces actions, soutenues, ainsi que la situation et les performances de l'institution, on lit que par délibération du conseil de la monnaie et de crédit du 05/09/2002 passant de 8 milliards de DA a 14.6 milliards de DA suite à l'autorisation du CMC.

¹ Document retenu de la banque (BNA de Tizi-Ouzou).

Chapitre III : Etude financière d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la BNA

1.1.2. Missions et organisation de la BNA¹

1.1.2.1. Missions de la BNA :

La banque nationale d'Algérie exerce toutes les activités d'une banque de dépôts, elle assure notamment le service financier des groupements professionnels, des entreprises. Elle traite toutes les opérations de banques, de charge et de crédit dans le cadre de la législation et de la réglementation des banques et peut notamment :

- ❖ Recevoir du public des dépôts de fonds, en compte ou autrement, remboursables à vue, à préavis, à terme ou à échéance fixe, émettre des bons et obligations : emprunté pour les besoins de son activité ;
- ❖ Effectuer et recevoir tous paiements en espèces ou par chèque, virements, domiciliation, mises à dispositions, lettre de crédit, accreditifs et autres opérations de banques ;
- ❖ Consentir sous toutes forme de crédits, prêts ou avances avec ou sans garantie, tant par elle-même qu'en participation ;
- ❖ Exécuter, en y attachant ou non sa garantie, toute opération de crédit pour le compte d'autres institutions financières ou pour le compte de l'état répartir toute subventions sur fonds publics et en surveiller l'utilisation ;
- ❖ Acquérir en tout ou en partie, avec ou sans la garantie de bonne fin du cédant ;
- ❖ Financer par tous modes les opérations de commerce extérieur ;
- ❖ Recevoir en dépôt tous titres et valeurs ;
- ❖ Recevoir ou effectuer tous paiements et tous recouvrements des lettres de change, billets à ordre, chèques, warrants, coupons d'intérêts ou de dividendes, titres remboursables ou amortis, factures et autres documents commerciaux ou financiers ;
- ❖ Louer tous et compartiments de coffres ;
- ❖ Servir d'intermédiaire pour l'achat, la souscription ou la vente de tous effets publics, actions, obligations, plus généralement, de toutes valeurs mobilières, ainsi que des métaux précieux ;
- ❖ Procéder ou participer à l'émission, à la prise ferme, à la garantie, au placement, ou à la négociation de toutes valeur mobilières, soumissionner tous emprunts

¹Document retenu de la banque (BNA de Tizi-Ouzou).

Chapitre III : Etude financière d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la BNA

publics ou autres, acquérir, améliorer ou nantir toutes valeurs mobilières, assurer le service financier de tous titres ;

- ❖ Traiter toutes les opérations de change, au comptant ou à terme, contractés tous emprunts, prêt, nantissements, reports de devises étrangères, le tous en conformité de la réglementation en la matière ;
- ❖ Accepter ou confrère toutes hypothèques et toutes autres sûretés, souscrire tous engagements de garantie par acceptations, endossements, avals, cautions du croires, crédit documentaires, garanties de bonne exécution, de bonne fin ou de remboursement ou renonciation à des recours légaux, constituer toutes cautions réelles ;
- ❖ Remplir le rôle de correspondants d'autres banques ;
- ❖ Assurer le service d'agence des autres institutions officielles de crédits ;
- ❖ Etablir ou gérer des magasins généraux ;
- ❖ Effectuer toutes acquisitions, ventes, locations ou autres opérations mobilières ou immobilières nécessitées par l'activité de la banque ou les mesures sociales en faveur de son personnel.

1.1.2.2. Organisation de la BNA

L'agence bancaire constitue la cellule de base de l'institut¹, c'est au niveau de cette dernière que se traite l'ensemble des opérations bancaires avec la clientèle. De part, son implantation décentralisée, son organisation et les moyens humains et matériels favorisent l'accroissement des ressources de la banque et le développement du portefeuille clientèle.

La BNA compte dans son organisation cinq (05) divisions² :

- Division internationale ;
- Division des engagements ;
- Division de l'exploitation et de l'action commerciale ;
- Division gestion des moyens matériels et ressources humaines ;
- Division organisation et système d'information.

Au plan régional la BNA dispose de dix-sept (17) réseaux d'exploitation régionaux :

¹ Selon les données de la banque (BNA AP/581).

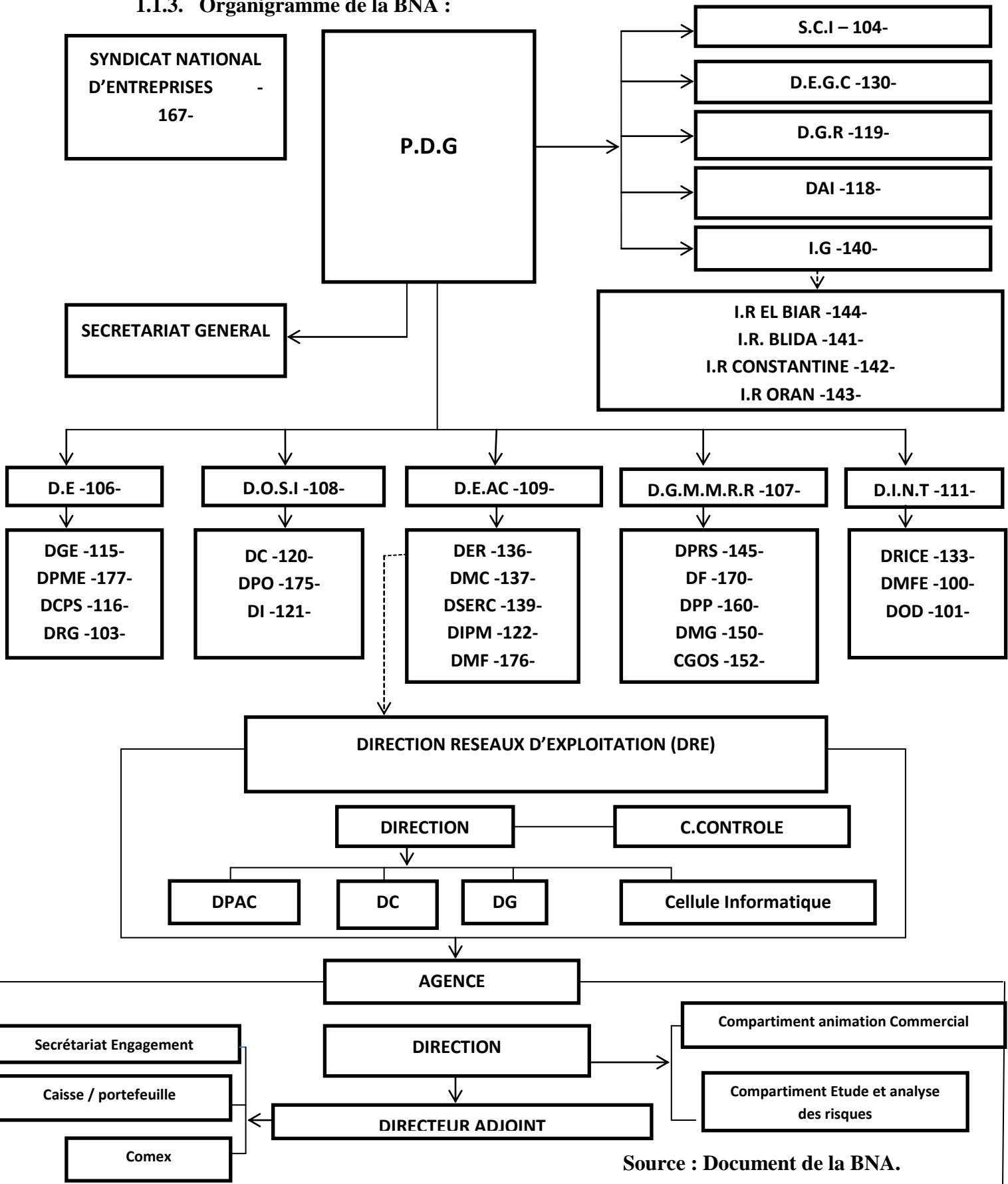
² IDEM.

Chapitre III : Etude financière d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la BNA

1. Direction du réseau d'exploitation Alger I (ZIROUTE YUCEF) ;
2. Direction du réseau d'exploitation Alger II (EL BIAR) ;
3. Direction du réseau d'exploitation Alger Est I (PINS MARITINE) ;
4. Direction du réseau d'exploitation Alger Est II (ROUIBA).
5. Direction du réseau d'exploitation Annaba ;
6. Direction du réseau d'exploitation Bechar ;
7. Direction du réseau d'exploitation Bejaïa ;
8. Direction du réseau d'exploitation Blida ;
9. Direction du réseau d'exploitation Chlef ;
10. Direction du réseau d'exploitation Constantine ;
11. Direction du réseau d'exploitation Kolea ;
12. Direction du réseau d'exploitation Mostaganem ;
13. Direction du réseau d'exploitation Oran ;
14. Direction du réseau d'exploitation Ouargla ;
15. Direction du réseau d'exploitation Sétif ;
16. Direction du réseau d'exploitation Tizi-Ouzou ;
17. Direction du réseau d'exploitation Tlemcen ;

Chapitre III : Etude financière d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la BNA

1.1.3. Organigramme de la BNA :



Chapitre III : Etude financière d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la BNA

1.2.Présentation générale de la BNA agence 581 Tizi-Ouzou¹ :

1.2.1. Organisation et fonctionnement :

Les agences de la banque nationale d'Algérie sont classées en fonction du niveau d'activité déployée et ce conformément aux dispositifs qui la régissent. Celles-ci peuvent relever des catégories suivantes :

- Agence principale ;
- Agence de première catégorie ;
- Agence de deuxième catégorie ;
- Agence de troisième catégorie ;

La banque nationale d'Algérie de Tizi-Ouzou (agence 581) est classée comme étant l'agence principale. Elle est dirigée par un directeur général et des deux adjoints.

Elle est structurée en cinq (05) compartiments qui sont les suivants :

1.2.2. Le compartiment commercial et juridique :

Il est dirigé par un chef de compartiment qui anime et coordonne les activités commerciales et juridiques de l'agence.

Afin de permettre au chef de compartiment de mener à bien ses attributions notamment en matière de relation avec la clientèle, il est assisté par des chargés de la clientèle, en fonction du volume d'activités. En outre, ce compartiment regroupe aussi :

- Services gestion des fichiers clients et comptes ;
- Services gestion des placements et produits financiers ;
- Services juridiques.

1.2.3. Le compartiment opération de caisse et portefeuille :

Il est dirigé par un chef de compartiment et se décompose en deux services :

- Service opération de caisse : ce service a pour rôle de recevoir les dépôts d'espèce et versement, ou virement de toutes origines, effectués par ou pour le compte de la clientèle et d'assurer les règlements ordonnés par celle-ci.
- Service opération portefeuille : il a pour mission de traiter opération de recette relative aux encaissements des chèques et des effets, il s'occupe également des opérations de compensation avec les confréries.

¹ Selon les données de la BNA (AP/581).

Chapitre III : Etude financière d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la BNA

1.2.4. Le compartiment opération avec l'étranger :

Ce compartiment est dirigé par un chef de compartiment, il est composé de deux services :

- Service Front-Office étranger : a pour charge de recevoir la clientèle, la renseigner et prendre ses ordres en matière d'exécutions des opérations de domiciliation, de change manuel, de versement de retrait et de virement sur les comptes de devises.
- Services Back-office étranger : il a pour mission de prendre les ordres de la clientèle, de remise documentaires, de crédit documentaires, de transfert et de rapatriement, de gestion des financements extérieurs.

1.2.5. Le compartiment crédits et engagements

Le compartiment crédits et engagements est dirigé par un chef de compartiment, ce compartiment est scindé en trois services :

- Cellules études et gestion administratives des crédits ;
- Services engagement par signature ;
- Service gestion des créances compromises.

1.2.6. Le compartiment contrôle comptable, informatique et gestion administrative

Ce compartiment est supervisé par le directeur adjoint administratif de l'agence qui coordonne ses activités, il regroupe :

- La cellule contrôle comptable et fiscalité ;
- Le correspondant informatique ;
- L'assistant administratif.

Chapitre III : Etude financière d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la BNA

1.3.Missions et organisation de l'agence de (BNA581)

1.3.1. Missions de l'agence de (BNA 581)

- L'agence est un organe d'action dans les missions principales consiste à :
 - La recherche et la collecte des ressources ;
 - La distribution des crédits ;
 - La gestion des moyens de paiements ;
 - La gestion des opérations connexes.
- Comme point de vente, l'agence veille au développement et à la rentabilité de son fonds de commerce à travers la distribution et le placement des produits et services destinés à la clientèle conformément à la politique commerciale de la banque et aux orientations de la Direction Générale.
- L'agence dispose de prérogatives de gestion dans la limite des pouvoirs qui lui sont conférés. A ce titre, elle veille à sauvegarder l'image de marque de la banque et assure son développement dans le cadre des objectifs qui lui sont assignés.
- Elle doit mettre en œuvre l'ensemble des moyens mis à sa disposition en vue d'une bancarisation optimale lui permettant de collecter et de drainer de nouvelles ressources.
- Elle exécute les opérations de la clientèle avec diligence et en conformité avec les textes réglementaires et organiques en vigueur.
- Pour mener à bien sa mission, l'agence est dotée de moyens matériels et humains en adéquation avec son niveau d'activité.

1.3.2. Organisation de l'agence de (BNA)

- L'organisation de l'agence s'articule autour des principes suivants :
 - L'optimisation de la fonction commerciale ;
 - Le renforcement des attributions opérationnelles et managériales du directeur et directeur adjoint ;
 - La séparation entre le front et le back office ;
 - L'émergence et l'ancrage de la fonction contrôle ;
 - L'intégration de l'espace automatique dans la gestion de l'agence.
- L'agence est classée en fonction du niveau d'activité déployé, selon les catégories suivantes :
 - Agence principale ;

Chapitre III : Etude financière d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la BNA

- Agence de 1^{ère} catégorie ;
- Agence de 2^{ème} catégorie ;
- Agence de 3^{ème} catégorie.

Cette dernière catégorie d'agence peut revêtir deux formes avec ou sans traitement des opérations de commerce extérieure.

Pour être désignée par la Direction Générale comme agence corporatif et selon le besoin et l'opportunité commerciale toute agence ci-dessus désignée.

- L'agence est placée sous la responsabilité d'un directeur secondé, selon le niveau d'activité par :
 - Deux (02) directeurs adjoints chargé respectivement du front et du back office pour les agences principale et de 1^{ère} catégorie ;
 - Un (01) directeur adjoint pour les agences de 2^{ème} catégorie et 3^{ème} catégorie.

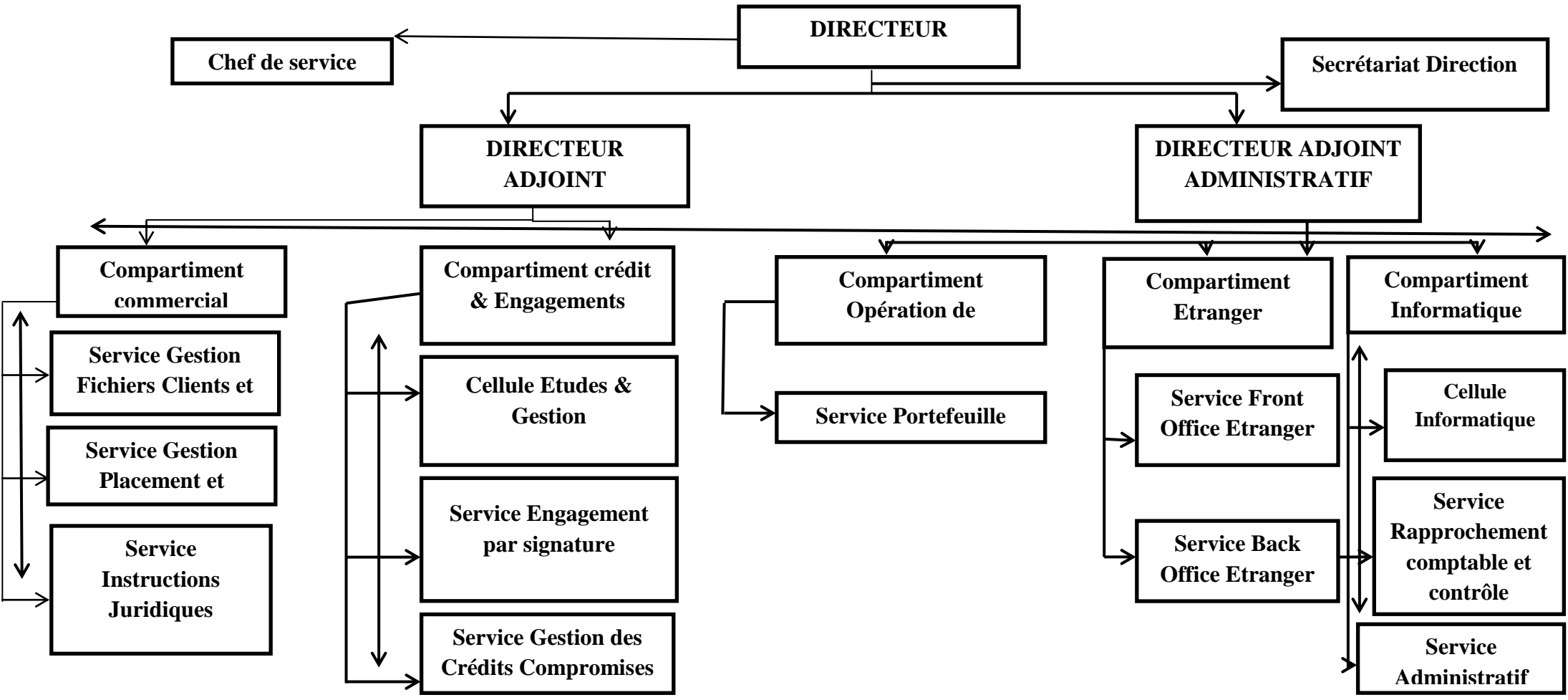
Le directeur et le directeur adjoint sont nommés par décision du Président Directeur Générale.

A cet effet, le schéma qui suit présente l'organisation de la BNA (agence 581) suivant ses relations hiérarchiques et fonctionnelles :

Chapitre III : Etude financière d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la BNA

Source : document de la BNA.

ORGANIGRAMME DE L'AGENCE PRINCIPALE ET PREMIERE CATEGORIE 581



LIGENDRE :
Relation Hiérarchique
Relation Fonctionnelles

Chapitre III : Etude financière d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la BNA

Section 2 : Evolution de financement bancaire des investissements durant la période (2014/2018)

2.1. L'évolution de financement des investissements

Dans le cadre de ce travail, nous avons jugé utile de comparer les réalisations et les performances de la BNA AP/581 Tizi-Ouzou, réalisées dans le financement des investissements d'une manière générale, au courant des cinq dernières années.

En effet, en plus de financement des projets dans le cadre de crédit d'investissement (CMT, CLT, CB), la BNA, s'est axée dans le financement des investissements créés dans le cadre des programmes de soutien aux chômeurs pour la création d'emploi, lancé par les pouvoirs publics.

Ces programmes s'articulent autour de trois grands axes, à savoir : les crédits ANSEJ (jeunes chômeurs dont l'âge ne dépasse pas les 35 ans), les crédits CNAC (chômeurs âgés entre 35 ans et 50 ans) et le micro crédit.

Les statistiques obtenues auprès de la BNA des financements des investissements sont illustrées dans le tableau ci-après :

Tableau N°02 :L'évolution de financement des investissements.

Années	ANGEM	CNAC	Investissement	ANSEJ
2014	0	29	17	307
2015	0	32	24	362
2016	5	50	29	422
2017	12	61	32	499
2018	16	72	39	615

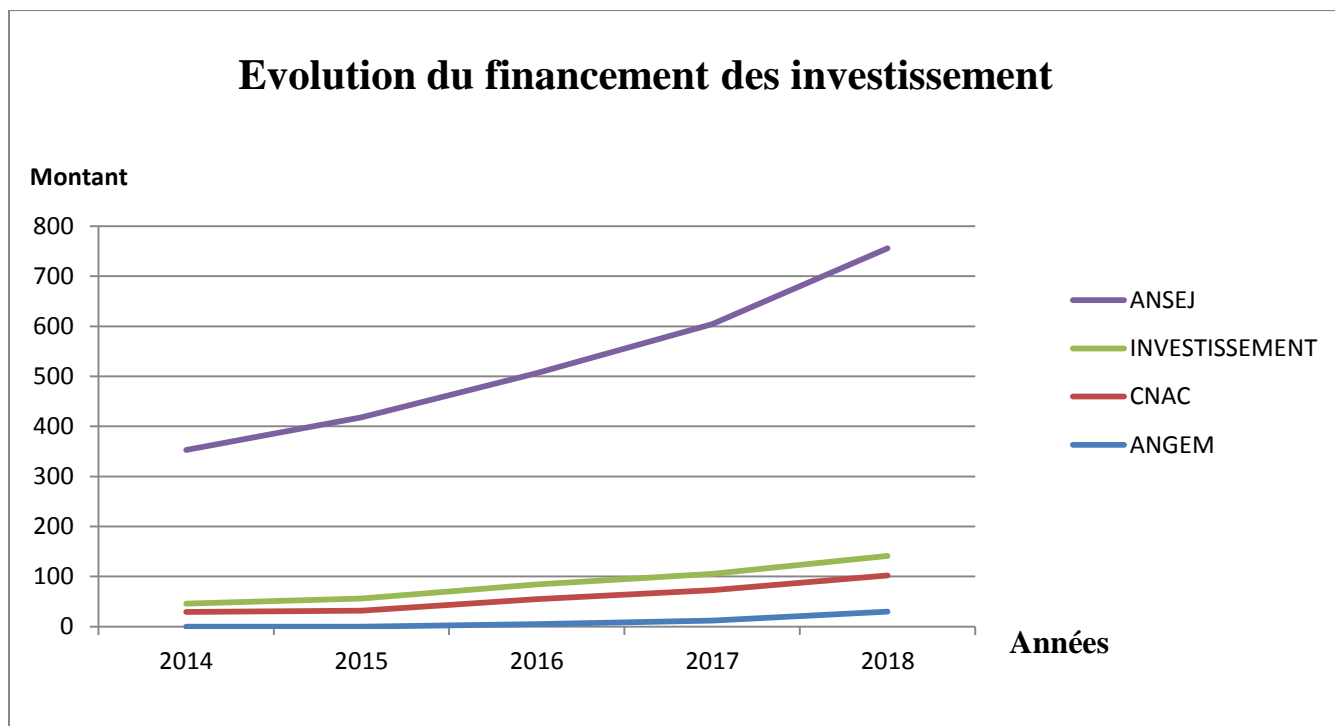
Source : document obtenu de la BNA

L'évolution du financement des investissements au courant des cinq années écoulées, est très importante, notamment celle financés dans le cadre des programmes mis en œuvre par les pouvoirs publics pour la résorption du chômage et la création de la richesse.

Cette évolution est clairement illustrée dans le schéma suivant :

Chapitre III : Etude financière d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la BNA

Graphe n°3 : Evolution du financement des investissements

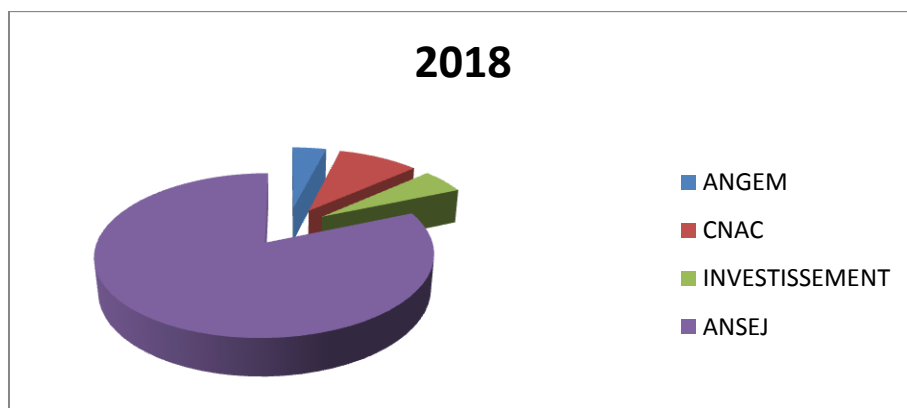


Source : établi par nos soins à partir de document retenu de la « BNA ».

Comme c'est expliqué, les projets financés dans le cadre des programmes de résorption du chômage représentent une grande partie des projets financés par les banques publiques, à l'image de la BNA. Cette importance est due principalement aux avantages accordés aux jeunes chômeurs, et la facilitation des démarches d'obtention des crédits ainsi que la faiblesse de l'apport personnel qui représente un atout majeur pour ces programmes.

Le schéma suivant montre la répartition du financement cumulé des investissements selon la forme de crédit pour l'année 2018 :

Graphe n°4 : La répartition du financement des investissements.



Source : établi par nos soins à partir de document retenu de la « BNA ».

Chapitre III : Etude financière d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la BNA

2.2. Le financement des investissements selon les branches d'activités

Les statistiques obtenues auprès de la BNA sur le financement des investissements, selon les branches d'activités sont illustrées dans le tableau ci-après :

Tableau N°3: le financement des investissements selon les branches d'activités pour l'année 2017.

Branche d'activité	ANGEM	CNAC	INVESTISSEMENT	ANSEJ
BTP	10	30	20	66
Industrie	15	35	15	158
Transport	12	40	35	156
Services	22	56	15	285
Autres	8	20	16	30

Source : document retenu de la BNA.

- Le financement des investissements est très important dans le cadre de l'ANSEJ par rapport à la CNAC, ANGEM et les crédits bancaires ; surtout dans les trois branches d'activités telles que : l'industrie, le transport et les services.
- En ce qui concerne les crédits bancaires (crédit d'investissement) on remarque que :
 - Les crédits d'investissement destinés au financement de « transport » sont plus importants par rapport à ceux qui sont destinés au financement de l'industrie, de services, de BTP, et autres.

Tableau N°4 : Le financement des investissements selon les branches d'activités pour l'année 2018.

Branche D'activité	ANGEM	CNAC	INVESTISSEMENT	ANSEJ
BTP	12	35	25	70
Industrie	19	40	19	160
Transport	15	48	42	158
Services	25	60	20	290
Autres	10	22	17	32

Source : document retenu de la BNA.

- Le financement des investissements est très important dans le cadre de l'ANSEJ par rapport à la CNAC, ANGEM et les crédits bancaires ; surtout dans les trois branches d'activités telles que : l'industrie, le transport et les services.
- Ainsi que le financement de chaque branche d'activité est en croissance considérable de 2017 à 2018.
- En ce qui concerne les crédits bancaires (crédit d'investissement) on remarque que :

Chapitre III : Etude financière d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la BNA

Les crédits d'investissement destinés au financement de « transport » sont plus importants par rapport à ceux qui sont destinés au financement de l'industrie, de services, de BTP, et autres.

Section 3 : Présentation de projet d'investissement.

Afin de mieux comprendre comment se déroule l'opération de financement d'un crédit d'investissement, nous accompagnons notre travail par un cas pratique qui portera sur l'étude d'un financement d'un projet d'investissement qui consiste à créer une EURL (Entreprise uni-responsabilité limitée), spécialisée dans l'unité de fabrication des produits de blanchiment, de produits d'entretiens et connexes.

3.1. Présentation générale du projet d'investissement : la présente étude portera sur la création d'une unité de production de produit détergents.

Ce projet est créé en date de 10/11/2016, sous forme d'une EURL au capital initial de 100000 DA.

EURL « GRAINE » évolue dans le secteur d'industrie de produits détergents et plus précisément dans la fabrication de produits de blanchiment et de produits d'entretien et connexes.

Le coût du projet : Le coût global du projet s'élève à 9980929,69 DA.

A noté que le financement de présent projet est effectué comme suit :

- **Structure de financement :**

Tableau N°5 : Structure de financement.

Rubriques	Taux participation	Montant
Apport personnel	2%	219269.38
Prêt ANSEJ	28%	2794660.313
Crédit bancaire	70%	6967000.00
Total	100%	9980929.69

Source : document retenu de la BNA.

Le crédit sollicité auprès de la banque est un crédit à court terme de 6967000.00 KDA et d'une durée de huit ans (8 ans) dont 3 années de différés.

3.1.1. Calendrier de réalisation :

La réalisation se déroulera sur une période d'une année. Comprenant un temps pour l'installation des équipements importés leurs montages et les essais techniques.

Chapitre III : Etude financière d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la BNA

3.2.L'étude de projet (Analyse de projet)

3.2.1. Etude de la viabilité de projet

3.2.1.1.Etude de marché

Selon l'étude de la demande potentielle du marché national, celle-ci estimée à 3 millions de détergents par an, lorsque l'offre est évaluée à 2 million de détergents par an .Pour cela l'apparition de nouvelles unités de production de détergents qui utilisent de nouvelles technologies qui n'existe pas sur le marché local contribuent à la satisfaction de la demande local mais aussi au développement de toute l'économie national.

En effet, les produits de l'EURL « GRAINE » touche une partie de plus en plus importante de la population, (ils sont destinés à toute la population).

3.2.1.2.Etude commerciale

L'analyse commerciale se fera en fonction de l'étude des quatre « P » cités par M.CARTY. Il s'agit donc de l'analyse de produit, du prix, de la distribution et enfin de la promotion.

a- Le prix

Le prix est un élément de l'offre, il conditionne le niveau de rentabilité de l'entreprise et détermine le positionnement concurrentiel.

Il est aussi et surtout un élément déterminant dans le choix du consommateur confronté à un univers concurrentiel fort et à une demande opportuniste, l'entreprise doit mettre en place une véritable stratégie de prix en fonction des contraintes du marché.

Face aux enjeux du prix de vente, l'entreprise « GRAINE » doit tenir compte de l'ensemble de ces critères dans la détermination de son prix de vente, qui lui permette d'adopter les composants de son produit afin de maintenir sa rentabilité.

b- Le produit

Les produits à fabriquer concernant une gamme variée de détergents qui satisfait la demande locale, à savoir des produits de blanchiments, d'entretiens et connexes.

Les emballages seront en partie importés et le reste sera fourni par les producteurs locaux.

Chapitre III : Etude financière d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la BNA

c- La promotion

Parmi l'ensemble des actions de la promotion des ventes on a :

- Spot publicitaire ;
- Annonces sur les journaux ;
- Les promotions sur les lieux de vente.

d- La distribution

La commercialisation des produits sera assurés par le réseau client et les grossistes en matière de produits de détergents.

3.2.1.3. L'étude technique

Ce projet sera implanté sur un terrain d'assiette d'une surface de 1200 m² dont la zone d'activité est Ait LAHCEN BENI YENNI. TIZI-OUZOU.

L'élaboration de la recette de fabrication des produits de la gamme, sera développée par les moyens du « GRAINE », ainsi que par le concours à l'expérience capitalisé en matière de production de produits de blanchiment, d'entretien et connexes.

Le présent projet approché sous ses différents aspects semble bien conçu.

L'étude technico-économique a su démontrer le sérieux d'EURL désirant unifier le projet.

Aussi, nous pensons que cet investissement est économiquement viable. Ceci nous mène à évaluer sa rentabilité.

3.2.2. Etude de la rentabilité du projet

Avant d'entamer l'analyse de la rentabilité du projet, le client (Dirigeant d'EURL) doit présenter à la banque le bilan d'ouverture puisque il s'agit d'une activité de création d'une unité de production des produits détergents.

Chapitre III : Etude financière d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la BNA

Tableau N° 06 : Le bilan d'ouverture.

ACTIF	MONTANT	PASSIF	MONTANT
		1-FONDS PROPRES	199080.58
2-INVESTISSEMENT			
Frais préliminaires	349128.79		
Equipements de production	6165900.00		
Outillages	0.00		
Matériels Roulant	3139000.00		
Matériels de bureau	0.00		
Matériel informatiques	0.00		
Aménagement	0.00		
Autres	0.00		
Cheptel	0.00		
3- STOCKS			
Matières et fournitures	0.00		
4- CREANCES		5- DETTES D'INVESTISSEMENT	
Caisse et banque	300000.00	Emprunts bancaires (CMT)	6967820.16
Frais de la location	0.00	Autres emprunts (PNR Classique)	2787128.06
		Autres emprunts (PNR LO)	0.00
		Autres emprunts (PNR VA)	0.00
TOTAL	9954028.79	TOTAL	9954028.79

Source : document retenu de la BNA.

Pour ce faire l'analyse suivra les étapes suivantes :

3.2.2.1. La détermination des flux de trésoreries

Elle consiste à analyser les éléments suivants :

- a- L'établissement d'un échéancier d'investissements ;
- b- L'établissement d'un échéancier d'amortissements ;
- c- Le calcul de la valeur résiduelle des investissements ;
- d- Le calcul de la variation du BFR ;
- e- L'établissement des TCR prévisionnels ;
- f- L'établissement de bilan prévisionnel ;
- g- L'établissement du tableau Emplois/ Ressources.

Chapitre III : Etude financière d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la BNA

a) Etablissement de l'échéancier des investissements :

Tableau N° 07 : Echancier d'investissements (En KDA).

Investissement / cout	Locaux	Imports	Total
Frais préliminaires	50000	-	50000
Equipements	6000000	165900	6165900.
Matériel roulant	1132478.50	2264957.01	3397435.51
Fond de roulement	70000	-	70000
Assurance	151287.18	-	151287.18
Cotisation fond de garantie	146307	-	146307
Total générale	7550072.68	2430857.01	9980929.69

Source : document retenu de la BNA.

b) Etablissement de l'échéancier d'amortissement :

Sachant que la méthode d'amortissement appliqué est amortissement linéaire. L'échéancier d'amortissements se présente comme suit :

Chapitre III : Etude financière d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la BNA

Tableau N° 08 : Echancier d'amortissement.

Rubrique	Montant	Taux d'amortissement	1	2	3	4	5	Amortissements	Non Amortissement
Equipment	6165900	12.50%	770737.50	770737.50	770737.50	770737.50	770737.50	3853687.5	2312212.5
Matériel roulant	3397435.51	20%	679487.102	679487.102	679487.102	679487.102	679487.102	3397435.51	0
Total	9563336.51	-	1450224.602	1450224.602	145022.602	1450224.602	1450224.602	7251123.01	2312212.5

Source : document retenu de la BNA.

Note : Les taux d'amortissement à savoir : le taux d'amortissement de l'équipement (12.50%) et le taux d'amortissement de matériel roulant (20%), sont des données interne de la banque.

Chapitre III : Etude financière d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la BNA

c) Le calcul de la valeur résiduelle des investissements :

VRI = Montant de l'investissement Hors Besoin de Fond de Roulement moins le montant déjà amorti.

Autrement dit :

$$\text{VRI} = \text{MIHBFR} - \text{FR} - \text{Total de l'amortissement}$$

Donc :

$$\text{VRI} = 9980929.69 - 70000 - 7251123.01$$

VRI = 2659806.68 KDA

d) Le calcul de la variation du BFR :

Sachant que le (CA) chiffre d'affaire d'EURL s'évolue comme suit :

Tableau N° 09 : Variation du chiffre d'affaire.

Année	1	2	3	4	5	6	7	8
Chiffre d'affaire	3000000	3300000	3630000	3993000	4392300	4831530	5314683	5846151.30

Source : document retenu de la BNA.

En sachant que le BFR représente 38% du chiffre d'affaire nous avons pu déterminer les valeurs suivantes :

Chapitre III : Etude financière d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la BNA

Tableau n° 10 : Variation de BFR.

Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8
BFR	-	1140000	1254000	1379400	1517340	1669074	1835981.4	2019579.54	2221537.494
Variation de BFR	1140000	114000	125400	137940	151734	166907.4	183598.14	201957.954	-

Source : établi par nos soins à base des données de la BNA.

e) Etablissement du TCR prévisionnels :

Tableau N°11: Tableau de comptes des résultats.

Rubrique /année	1	2	3	4	5	6	7	8
Cadence de production	51%	56%	62%	68%	75%	82%	90%	100%
Chiffre d'affaires	3000000	3300000	3630000	3993000	4392300	4831530	5314683	5846151.30
Prestations fournies	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0
Matières et fourniture consommées	500000.00	525000.00	551250.00	578812.50	607753.13	638140.78	670047.82	703550.21
Services	150000.00	187200.00	194688.00	202475.52	210574.54	218997.52	227757.42	236867.72
Transport	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0
Loyers et charges locatives	120000.00	124800.00	129792.00	134983.68	140383.03	145998.35	151838.28	157911.81
Entretien et	60000.0	62400.00	64896.00	67491.84	70191.51	72999.17	75919.14	78955.91

Chapitre III : Etude financière d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la BNA

réparation								
Autres services	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0
Valeur ajoutée	2350000.00	2587800.00	2884062.00	3211711.98	3573972.33	3974391.70	4416877.76	4905733.37
Frais personnel	660000.00	673200.00	686664.00	700397.28	714405.23	728693.33	743267.20	758132.54
Frais divers	227191.94	161911.48	148159.07	135781	119764.97	104861.99	90961.56	77963.43
Assurance	152804.57	137524.11	123771.70	111394.53	100255.08	90229.57	81206.61	73085.95
Autres frais	74387.37	24387.37	24387.37	24387.37	19509.90	14632.42	9754.95	4877.47
Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	79860.00	87846.00	96630.60	106293.66	116923.03
TAP 2%	0.00	0.0	0.00	79860.00	87846.00	96630.60	106293.66	116923.03
Droit de douane	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0
Autres impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0
Les frais financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0
Amortissements	1314215.76	1314215.76	1314215.76	1314215.76	1314215.76	686415.76	686415.76	686415.76
Charges d'exploitations	2201407.70	2149327.24	2149038.83	2230254.94	2236231.96	1616601.68	1626938.18	1639434.75
RBE	148592.30	438472.76	735023.17	981457.04	1337740.38	2557790.01	2789939.58	3266298.62
IBS 19%	0.00	0.00	0.00	186476.84	254170.67	447980.10	530088.52	620596.74
Résultats net d'exploitation	148592.30	438472.76	7350223.17	794980.20	1083569.70	1909809.91	2259851.06	2645701.88
Cash flow net	1462808.06	1752688.52	2049238.93	2109195.96	2397785.46	2596225.67	2946266.82	3332117.64
Cash flow cumulés	1462808.06	3215496.58	5264735.50	7373931.46	9771716.93	12367942.6	15314209.42	18646327.05

Chapitre III : Etude financière d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la BNA

Cash actualisés	flow	1367110.34	1530866.03	1672789.39	1609095.50	1709587.90	1851073.02	2100647.52	2375753.82
----------------------------	-------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------

Source : document retenu de la BNA.

f) Etablissement de bilan prévisionnel :

Tableau N°12: Bilan prévisionnel.

	1 er année			2 éme année	
	BRUT	AMORT	NET	BRUT	AMORT
ACTIF					
2-INVESTISSEMENTS	9654028.79	1314215.76	8339813.03	9654028.79	2628431.52
Frais préliminaires	349128.79	69825.76	279303.03	349128.79	139651.52
Equipements de production	6165900.00	616590.00	5549310.00	6165900.00	1233180.00
Cheptel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Outillage	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Equipements roulant	3139000.00	627800.00	2511200.00	3139000.00	1255600.00
Matériels de bureau	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Matériels informatiques	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Aménagement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
3- STOCKS			0.00		
Matières et fournitures					
4- CREANCES			1762808.06		
La caisse			528842.42		
Banque			1233965.64		
Frais de location			0.00		
TOTAL			10102621.09		
PASSIF					
1-FONDS PROPRES			199080.58		
Résultat en Inst. D'affect.					
5-DETTES D'INVESTISSEMENT					
Emprunts bancaires			6967820.16		

Chapitre III : Etude financière d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la BNA

Autres emprunts (ANSEJ)			2787128.06		
Dettes fournisseurs					
Dettes à court terme					
Détention pour compte			0.00		
Dettes d'exploitation			0.00		
RESULTATS			148592.30		
TOTAL			10102621.09		

Source : document retenu de la BNA.

Chapitre III : Etude financière d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la BNA

NET	3 ^{ème} année			4 ^{ème} année			NET
	BRUT	AMORT	NET	BRUT	AMORT	BRUT	
7025597.28	9654028.79	3942647.28	5711381.52	9654028.79	5256863.03	4397165.76	9654028.79
209477.28	349128.79	209477.28	139651.52	349128.79	279303.03	69825.76	349128.79
4932720.00	6165900.00	1849770.00	4316130.00	6165900.00	2466360.00	3699540.00	6165900.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1883400.00	3139000.00	1883400.00	1255600.00	3139000.00	2511200.00	627800.00	3139000.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0.00			0.00			0.00	
3366904.28						6351843.24	
1010071.28						1905552.97	
2356832.99						4446290.27	
0.00						0.00	
10392501.55						10749009.00	
199080.58						199080.58	
6967820.16						6967820.16	
2787128.06						2787128.06	
0.00						0.00	
0.00						0.00	
438472.76						794980.20	
10392501.55						10749009.00	

Chapitre III : Etude financière d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la BNA

5 ^{ème} année		6 ^{ème} année			7 ^{ème} année		
AMORT	NET	BRUT	AMORT	NET	BRUT	AMORT	NET
6571078.79	3082950.00	6165900.00	3699540.00	2466360.00	6165900.00	4316130.00	1489770.00
349128.79	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
3082950.00	3082950.00	6165900.00	3699540.00	2466360.00	6165900.00	4316130.00	1849770.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
3139000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	0.00			0.00			0.00
	6561084.47			6610350.64			6183417.76
	1968325.34			1983105.19			1855025.33
	4592759.13			4627245.45			4328392.43
	0.00			0.00			0.00
	9644034.47			9076710.64			8033187.76
	199080.58			199080.58			199080.68
	5574256.12			4180692.09			2787128.06
	2787128.06			2787128.06			2787128.06
	0.00			0.00			0.00
	0.00			0.00			0.00
	1083569.70			1909809.91			2259851.06
	9644034.47			9076710.64			8033187.76

Chapitre III : Etude financière d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la BNA

8 ème année		
BRUT	AMORT	NET
6165900.00	4932720.00	1233180.00
0.00	0.00	0.00
6165900.00	4932720.00	1233180.00
0.00	0.00	0.00
0.00	0.00	0.00
0.00	0.00	0.00
0.00	0.00	0.00
0.00	0.00	0.00
0.00	0.00	0.00
0.00	0.00	0.00
		0.00
		5792294.55
		1737688.36
		4054606.18
		0.00
		7025474.55
		199080.58
		1393564.03
		2787128.06
		0.00
		0.00

Chapitre III : Etude financière d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la BNA

		2645701.88
		7025474.55

Source : document retenu de la BNA.

g) **Etablissement du tableau Emplois / Ressources** : Sachant que le **taux d'actualisation (11%)**, est une donnée interne de la banque.

Tableau N°13 : Emplois / Ressources.

Rubriques	0	1	2	3	4	5	6	7	8
Ressources									
CAF	-	1462808.6	1752688.52	2049238.93	2109195.96	2397785.46	2596225.67	2946266.82	3332117.64
VRI	-	-	-	-	-	-	-	-	2659806.68
Récupération de BFR	-	-	-	-	-	-	-	-	2221537.494
Total Ressources (1)	0	1462808.6	1752688.52	2049238.93	2109195.96	2397785.46	2596225.67	2946266.82	8213461.814
Emplois									
Investissement initial	9980929.69	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de BFR	1140000	114000	125400	137940	151734	166907.4	183598.14	201957.954	
Total Emplois (2)	11120929.69	114000	125400	137940	151734	166907.4	183598.14	201957.954	-
Flux nets de trésorerie (1-2)	-11120929.69	1348808.6	1627288.52	1911298.93	1957461.96	2230878.06	2412627.53	2744308.866	8213461.814
Flux actualisés /y/ 11%	-11120929.69	1215142.883	1320743.868	1397525.305	1289440.824	1323917.547	1289889.2	1321819.447	3564038.707
Flux actualisés cumulés	-11120929.69	-9905786.807	-8585042.939	-7187517.639	-58980776.815	-4574159.268	-4445170.068	-3123350.621	440688.086

Source : établi par nos soins à base des donnée de la BNA.

Chapitre III : Etude financière d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la BNA

3.2.2.2. Calcul des critères de rentabilité :

Nous nous pourrions apprécier la rentabilité intrinsèque du projet par le calcul des paramètres suivants :

1- Le délai de récupération de capital investi (montant investi)

Nous nous constatons que le cumul des flux nettes de trésorerie devient positif entre la 7^{ème} année et la 8^{ème} année d'exploitation :

$$\text{DRCI} = 7 \text{ ans} + (3123350.621 * 12) / (3123350.621 + 440688.086)$$

DRCI= 7 ans et 10 mois

Celui-ci est certes un peu long, mais le reste quand même inférieure à la durée de remboursement de l'emprunt, point positif puisque dénotant la rentabilité du projet.

2- La valeur actuelle nette (VAN) :

$\text{VAN} = \sum \text{cash-flow actualisé} - I_0$
--

$\text{VAN} = 440688.086 \text{ KDA}$

Au début d'actualisation de 11%, le projet dégage une VAN de 440688.086 KDA, ce qui prouve que l'investissement est rentable étant donné qu'il permet de rembourser la mise initiale et laisse entrevoir un surplus de trésorerie.

3- Le taux de rentabilité interne (TRI)

On a :

$$i = 13\% \longrightarrow \text{VAN} = 11618948.94$$

$$i = 15\% \longrightarrow \text{VAN} = 21008905.34$$

Par interpolation linéaire :

Chapitre III : Etude financière d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la BNA

$$TRI = 13 + 2 * 11618948.94 / (11618948.94 + 21008905.34)$$

$$TRI = 13.71$$



TRI = 14%

Le taux de rentabilité interne est satisfaisant puisqu'il est supérieur au taux d'actualisation, donc le projet supporte bien le coût des capitaux.

4- L'indice de profitabilité (IP)

$$IP = 1 + VAN/I_0 = 1 + 440688.086 / 9980929.69$$



IP= 1.04

Cet indice démontre que chaque dinar investi rapporte 0.04 dinars, ce qui dénote que le projet est rentable.

3.2.3. Les garanties exigées¹

En matière de risque, le banquier exige la couverture des engagements par les garanties suivantes :

- Hypothèque premier rang sur engins,
- Nantissement du matériel objet de financement ;
- Souscription d'une délégation d'assurance.

En plus de ces garanties, le dirigeant de l'EURL, M^r GRAINE Sofiane à fait une inscription du gage sur véhicule au premier rang au profit de la BNA, AP/ 581, Tizi-Ouzou, et au deuxième rang au profit de l'ANSEJ Tizi-Ouzou.

¹ Document retenu de la BNA.

Chapitre III : Etude financière d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la BNA

Conclusion

L'étude du dossier d'investissement par la Banque National d'Algérie AP /581 aussi menée, montre que le projet de création d'une unité de production de produits détergents est un projet économiquement viable et financièrement rentable. A cet effet, le banquier a donné un avis favorable pour le financement du projet demandé.

Les conditions de financement de ce projet sont appliquées d'une durée de huit ans dont trois années de différés de paiement.

Le banquier a également exigé des garanties au promoteur.

Conclusion générale

Tout au long de la rédaction de ce travail, nous avons tenté d'obtenir des résultats à la fois théorique et pratique. La partie théorique nous a permis d'approfondir des connaissances théoriques et d'éclaircir certaines notions, la partie pratique nous a permis d'apporter des réponses à la problématique de notre recherche et vérifier les hypothèses.

Le banquier, dans sa démarche pour l'étude d'une quelconque demande de crédit, fera d'abord appel à la collecte d'informations concernant le client. Pour ce faire, il exigera de ce dernier la présentation des documents comptables tels que les bilans et les tableaux des comptes du résultat ainsi que tous les documents jugés nécessaires pour mener son étude.

Ensuite, il procède au diagnostic économique et financier de l'affaire qui lui permet de traduire la réalité des données comptables et de comprendre leur évolution, afin d'apprécier la solvabilité et la capacité de remboursement de l'emprunteur ainsi que la viabilité et la rentabilité des projets d'investissement envisagés. Cette analyse chiffrée associée à des éléments subjectifs, tels que la parfaite connaissance de la situation de l'emprunteur et la confiance qu'il inspire au banquier parachève l'étude du dossier de crédit par un avis.

La notion de crédit est inséparable de la notion du risque. A tout moment, des événements imprévus pourraient compromettre l'opération et remettre en cause le remboursement des fonds prêtés. Donc, la banque prend toujours des risques mais elle les transforme et elle les incorpore aux produits bancaires. Sa protection est assurée par la prise de garanties. Celles-ci sont accessoires et ne la mettent pas à l'abri d'événement imprévisibles.

Toutefois, quelles que soient les garanties offertes, le banquier ne doit pas perdre de vue qu'une bonne garantie n'est qu'une précaution supplémentaire et ne doit, en aucun cas, être considérée comme facteur motivant le banquier dans ses décisions. La décision doit reposer sur la qualité du dossier et non l'existence de garanties.

En outre, la distribution des crédits par les banques devrait être rationnelle et conforme aux normes de la réglementation prudentielle. Aussi, un suivi permanent des engagements doit être opéré afin de se prémunir contre d'éventuels détournements de l'objet du crédit ou dépassements sur l'autorisation.

En effet, en plus de financement des investissements dans le cadre de crédit d'investissement, (CMT, CLT, CB), la BNA, s'est axée dans le financement des investissements créés dans le cadre des programmes de soutien aux jeunes chômeurs pour la création d'emplois lancés par les pouvoirs publics à savoir: ANSEJ, CNAC et ANGEM. L'évolution du financement des investissements durant les cinq années précédente, est très importante notamment celle financés dans le cadre des programmes mis en œuvre par les pouvoirs publics pour la résorption du chômage et la création de richesse.

Enfin, nous ne pouvons pas conclure notre étude sans émettre certains éléments de réflexion qui touchent les points suivants :

Conclusion générale

- L'absence de certaines formes de crédit qui représentent un intérêt considérable aussi bien pour la banque que pour l'emprunteur, c'est le cas du crédit-bail par exemple). D'autres formes sont mises en place d'une manière adéquate mais leur provisionnement à un certain pourcentage leur a fait perdre leur signification et leur objet ;
- Les délais de traitement des dossiers sont considérables, de part leur transmission à la hiérarchie ;
- L'étude des dossiers d'investissement se fait d'une manière succincte. En effet, les chargés d'études se contentent d'une présentation succincte de l'affaire, un regroupement des données comptables, le calcul de quelques ratios et la conclusion de l'étude;
- Analyser le risque, le prévenir si possible, détecter sa réalisation, se garantir, sont des aspects permanents du métier de banquier, lequel prête l'argent d'autrui, opère avec des marges étroites et dispose de fonds propres très limités au regard de la masse des capitaux qu'il gère.

Après avoir relevé quelques imperfections qui accablent nos banques et les empêchent de bien jouer leur rôle d'intermédiaire financier, nous avons estimé utile et nécessaire d'apporter les suggestions suivantes :

- La diversification de la gamme de crédits proposés par les banques afin de répondre à chaque type de besoin de financement ;
- Le respect des règles de techniques bancaires lors de la mise en place des formes de crédits existantes ;
- La modernisation du canevas d'étude de manière à assurer d'une part, des gains de temps et d'autre part, l'exhaustivité dans le traitement des dossiers. Un canevas d'étude pour les dossiers d'investissement est nécessaire et doit reprendre les méthodes d'évaluation de projets.

Aussi, il semble urgent que les Pouvoirs Publics et aussi les décideurs financiers (Principalement le ministère des finances, la Banque d'Algérie et les banques elles-mêmes) ne se contentent pas d'élaborer des textes, des lois et des règlements et d'autres dispositifs sans leur mise en application sur le terrain.

Néanmoins, ces recommandations demeurent du domaine de l'inaccessible. Si une volonté des autorités concernées n'est pas exprimée ou si les moyens nécessaires ne sont pas assurés, rien ne peut se faire en l'absence d'une détermination et de bon vouloir.

Bibliographie :

1. Ouvrages :

- BANCEL.F, ALBAN.R, « les choix d'investissements », édition Economica, Paris, 1975.
- BARRAU.J et DELAYA.J , « gestion financière », édition Dunod, Paris, 1991.
- BESSE.J, LEQUIN.J.S, « choix d'investissement », Public-UNION, édition, Paris, 1976.
- BOUGHARABA.A, « Analyse et évaluation des projets », édition Betri, Alger, 2005.
- BOUYACOUB.F, « l'entreprise et le financement bancaire, édition casbah, Alger, 2001.
- CALVET.H, « Méthodologie de l'analyse financière des établissements de crédits, 2^{ème} édition, Economica, Paris, 2002.
- CHAMBOST.I et CUYAMBERE.T, « Gestion financière », 4^{ème} édition Dunod, Paris, 2008.
- CHEHRIT.K, « Techniques et pratiques bancaire », 2^{ème} édition, Grand Alger livre, Alger, 2003.
- CONSO.P, « Gestion financière », Edition Dunod, Paris, 1985.
- CONSO.P et HEMICI.F, « Gestion financière de l'entreprise », Edition Dunod, Paris.
- DARBELLET.M, IZARO.L et SCARAMUZZA.M, « Notions fondamentales du management », Edition FOUCHER, 4^{ème} édition, Paris, 2004.
- DUBERNET.M, « Gestion actif-passif et tarification des services bancaires » Edition Dunod, Paris, 2000.
- FEKKAK.M, « Evaluation de la réalité et choix des investissements » In la minute du management. n^o 4 juillet- septembre 1997.
- HOUDAYER.R, « Evaluation financière des projets » ; 2^{ème} édition, Economica, Paris, 1999.
- HOUDAYER.R, « Projet d'investissement : guide d'évaluation financière », Edition Economica, Paris, 2006.
- KOEHL.J, « Les choix d'investissements », Edition Dunod, Paris, 2003.
- LASARY, « Evaluation et financement de projet ; la collection de l'étudiant », Edition DAR EL OTHMANIA, Alger, 2007.
- LUC BERNET.R, « Principe de technique bancaire », 25^{ème} édition, Dunod, Paris, 2008.
- MADARY, « Créer son commerce ; Edition Dunod, Paris, 2006.
- MATHIEU.M, « L'exploitant bancaire et le risque crédit », Edition BANQUE EDITEUR, Paris, 2008.
- MAYA.F.O, « Evaluation de la rentabilité des projets d'investissements, méthodologie pratique », Edition l'harmattan, 5^{ème} édition, Paris, 2007.
- PAPIN.R, « Stratégie pour la création d'entreprise », 12^{ème} édition Dunod, Paris, 2007.
- SIMON.F.X et TRABELSI.M, « Préparer et défendre un projet d'investissement », Edition Dunod, Paris, 2005.

- SION.M, BRAULT.D, « Réussir son business plan », Edition Dunod, Economica, Paris, 2009.
- TAHAR.H.S, « Les risques de l'entreprise et de la banque », Edition Dahlab, Alger, 2007.
- TRAVERDET POPLIOLER.N, « Guide de choix d'investissement », Edition d'organisation, Paris, 2006.
- VIZZVONA, « Gestion financière », 9^{ème} édition, Edition Berti, Alger, 1995.

1. Recherches universitaires (mémoires)

- ADOUR.A, « Mémoire de fin de cycle, le financement par le crédit bancaire ». Ecole supérieur de banque. 2007.
- ZELLE.L et SEBA.A, « Mémoire en licence, le crédit-bail : un nouveau mode de financement des PME », Université de Bejaia, 2009.

2. Autres, rapports, documents de travail et articles

- Article 01 : Réglementation n^o 91-09 du 17 aout 1991 fixant les règles prudentielles de gestion des banques et établissement financiers.
- Article 02 du règlement 92/01 du 22 mars 1992 portant organisation et fonctionnement de la centrale des risques.
- Article 03 du règlement 92/02 du 22 mars 1992 portant organisation et fonctionnement de la centrale des impayés.
- Article 06 Article 02 du règlement 92/01 du 22 mars 1992 portant organisation et fonctionnement de la centrale des risques.
- Article 2354 du code civil algérien.
- La loi 03-110 du 26 Aout 2003, relative à la monnaie et au crédit.
- Acte pour lequel on modifie les termes d'un contrat en vigueur.
- Code du commerce algérien, p.15.
- Code civil algérien, p.261.
- Le règlement 96/71 du 03 juillet 1996 relative à la monnaie et au crédit.

3. Sites internet

- [www.la financepourtous.com](http://www.lafinancepourtous.com) , consulté en date de 20/11/2019.
- In.www.ouadayazid.org.com, consulté en date de 06/10/2019.
- www.bna.dz, consulté en date de 13/09/2019.

Liste des tableaux

Tableau N°01 : Emplois/ Ressources de l'entreprise.

Tableau N° 02 : L'évolution du financement bancaire des investissements durant la période(2014/2018).

Tableau N°03 : Evolution du financement bancaire des investissements selon les branches d'activités pour l'année 2017.

Tableau N°04 : Evolution du financement bancaire des investissements selon les branches d'activités pour l'année 2018.

Tableau N°05 : Présentation de la structure du financement.

Tableau N°06 : Présentation du bilan d'ouverture.

Tableau N°07 : L'échéancier d' investissements.

Tableau N°08 : L'échéancier d'amortissements.

Tableau N°09 : Variation du chiffre d'affaire.

Tableau N°10 : Variation de BFR.

Tableau N°11 : Tableau de comptes des résultats.

Tableau N°12 : Le bilan prévisionnel.

Tableau N°13 : Emplois / Ressources.

Graphe N°01 : Evolution du financement des investissements

Graphe N°02 : La répartition du financement des investissements

Schéma N°01 : Mécanisme d'une opération de leasing

Schema N°02 : Les cash-flows.

Liste des abréviations

Abréviation	Signification
ANDI	Agence National de Développement d'Investissement
ANGEM	Agence National de Gestion de Micro-crédit
ANSEJ	Agence National de Soutien à l'Emplois des Jeunes
BFR	Besoin de Fonds de Roulement
BNA	Banque National d'Algérie
BTP	Bâtiments et travaux publics
CAF	Capacité d'Autofinancement
CASNOS	Caisse National De Sécurité Sociale Des Non Salariés
CB	Crédit-bail
CF	Cash-flows
CNAC	Caisse National d'Aide des Chômeurs
CNAS	Caisse National d'Assurance Sociale
CMT	Crédit à Moyen Terme
CMC	Conseil de la Monnaie et de Crédit
CNC	Chambre National de Commerce
CLT	Crédit à Long Terme
C_n	Capital disponible en fin d'année n
C_0	Valeur actuelle de capital
DCT	Dettes à Court Terme
DRCI	Délai de Récupération de Capital Investi
H	Hypothèses
I	Taux d'actualisation

I_0	Investissement initial
IBS	Impôt sur bénéfice des sociétés
IR	Investissement résiduel
IP	Indice de profitabilité
K	Capital
KDA	Kilo Dinars Algérien
K_p	Capitaux propres investis l'année p
RBE	Résultat brut d'exploitation
SIG	Solde Intermédiaire de Gestion
TCR	Tableau du Compte des résultats
T_p	Trésorerie annuelle
VA	Valeur Actualisée
VAN	Valeur Actuelle Net
VRI	Valeur Résiduelle Interne

Remerciement	2
Dédicaces	3
Dédicaces	4
Sommaire.....	5
Introduction générale.....	7
Chapitre I: l'investissement et son financement.....	9
Introduction du chapitre I.....	10
Section 1: Généralités sur l'investissement	11
1.1. Définition de l'investissement.....	11
1.2. Les caractéristiques de l'investissement.....	11
1.2.1. Le capital investi.....	12
1.2.2. La durée de vie	12
1.2.3. Les recettes nettes (cash-flows nets)	12
1.2.4. La valeur résiduelle et le besoin de fond de roulement	13
1.3. La classification de l'investissement	13
1.3.1. La classification selon la nature	14
1.3.2. La classification selon l'objectif.....	14
1.3.2.1. Investissement obligatoire	14
1.3.2.2. Investissement de renouvellement ou de remplacement	14
1.3.2.3. Investissement de productivité et de modernisation.....	15
1.3.2.4. Investissement de rentabilité	15
1.3.2.5. Investissement de capacité	15
1.3.2.6. Les investissements stratégiques	15
1.3.2.7. L'investissement d'innovation ou de diversification	15
1.3.3. La classification selon les durées	15
1.3.3.1. Investissement à moyen terme	15
1.3.3.2. Investissement à long terme	16
1.4. Les étapes d'investissement	16
1.4.1. La phase d'identification	16
1.4.2. La phase de préparation.....	16
1.4.3. La phase d'évaluation.....	17
1.4.4. La phase de décision.....	17
1.4.5. La phase d'exécution.....	17
1.4.6. La phase de contrôle.....	17
1.5. Amortissement de l'investissement.....	17
1.5.1. Définition d'un amortissement	17
1.5.2. Les modes d'amortissements.....	18
1.5.2.1. Amortissement linéaire (constant)	18
1.5.2.2. Amortissement dégressif	18
1.5.2.3. Amortissement progressif.....	18
Section 2: Le crédit d'investissement comme moyen de financement.....	19
2.1. Définition de crédit d'investissement.....	19

Table des matières

2.2. Les objectifs de crédit d'investissement.....	19
2.3. Les différentes formes de crédit d'investissement	19
2.3.1. Les crédits classiques	19
2.3.1.1. Les crédits à Long terme (CLT)	19
2.3.1.2. Les crédits à moyen terme (CMT).....	20
2.3.2. Le crédit-bail (leasing)	20
2.3.2.1. Le leasing financier	21
2.3.2.2. le leasing opérationnel.....	21
2.3.2.3. Le leasing mobilier	22
2.3.2.4. Le leasing immobilier.....	22
2.3.3. Les avantages et les inconvénients du leasing.....	23
2.3.3.1. Les avantages du leasing	23
2.3.3.2. Les inconvénients du leasing.....	23
Section 3 : Les risques et les garanties de crédits d'investissement	24
3.1. Les risques de crédit d'investissement	24
3.1.1. Notion du risque de crédit	24
3.1.2. Les typologies des risques de crédit	24
3.1.2.1. Le risque de non remboursement (ou de contrepartie).....	25
3.1.2.2. Le risque de change	25
3.1.2.3. Le risque de taux d'intérêt.....	25
3.1.2.4. Le risque de liquidité	26
3.1.2.5. Le risque d'insolvabilité	26
3.1.3. Les moyens de préventions et couverture du risque.....	26
3.2. Les garanties de crédit d'investissement	27
3.2.1. Les garanties réelles	27
3.2.1.1. L'hypothèque.....	28
3.2.1.2. Le nantissement.....	29
3.2.2. Les garanties personnelles	29
3.2.2.1. Le cautionnement	29
3.2.2.2. L'aval.....	30
3.2.3. Garanties complémentaire et assimilées.....	30
Conclusion du chapitre I.....	31
Chapitre II : Montage d'un dossier de crédit d'investissement.....	33
Introduction du chapitre II.....	33
Section 1 : Evaluation de la demande d'un crédit d'investissement.....	34
1.1. Constitution d'un dossier de crédit d'investissement.....	34
1.1.1. Les documents administratifs et juridiques	34
1.1.2. Les documents économiques et financiers	34
1.1.3. Les documents comptables et fiscaux	35
1.2. La candidature au crédit	35
1.2.1. L'identification du demandeur de crédit et de son environnement	35
Section 2 : Etude de la rentabilité et de la viabilité d'un projet	37
2.1. La viabilité du projet d'investissement.....	38
2.1.1. Etude du marché (étude de la rentabilité).....	38

Table des matières

2.1.1.1. Les information qualitatives	38
2.1.1.2. Les information quantitatives	39
2.1.1.3. Les sources d'informations.....	39
2.1.2. L'analyse technique	39
2.1.2.1. Le processus et moyens de production	39
2.1.2.2. Les besoins de l'entreprise	39
2.1.2.3. La localisation de limité de production	40
2.1.3. L'analyse économique.....	40
2.1.4. L'analyse sociale	41
2.1.4.1. L'impacte social du projet.....	41
2.2. La rentabilité du projet d'investissement	41
2.2.1. La détermination des flux de trésorerie	41
2.2.2. Les critères de rentabilité d'un investissement	45
Conclusion du chapitre II	49
Chapitre III : Etude financière d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la BNA	
Introduction du chapitre III.....	51
Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil : BNA agence 581 de Tizi-Ouzou	52
1.1. Présentation de la BNA-banque	52
1.1.1. L'historique de la BNA	52
1.1.2. Mission et organisation de la BNA	53
1.1.2.1. Missions de la BNA.....	53
1.1.2.2. Organisation de la BNA	54
1.1.3. Organigramme de la BNA.....	56
1.2. Présentation général de la BNA agence 581 Tizi-Ouzou.....	57
1.2.1 Organisation et fonctionnement	57
1.2.2. Le compartiment commercial et juridique	57
1.2.3. Le compartiment opération de caisse et portefeuille	57
1.2.4. Le compartiment opération avec l'étranger.....	58
1.2.5. Le compartiment crédit et engagement	58
1.2.6. Le compartiment contrôle comptable, informatique et gestion administrative.....	58
1.3. Mission et organisation de l'agence de (BNA 581)	59
1.3.1. Mission de l'agence de (BNA 581)	59
1.3.2. Organisation de l'agence de (BNA 581)	59
Section 2 : Evolution du financement bancaire des investissements durant la période (20142018)	62
2.1. Evolution du financement des investissements	62
2.2. Evolution du financement des investissements par branche d'activité	64
Section 3 : Présentation de projet d'investissement.....	65
3.1. Présentation générale du projet d'investissement.....	65
3.1.1. Le coût du projet.....	65
3.1.2. Calendrier de réalisation.....	65
3.2. L'étude de projet (analyse financière).....	66
3.2.1. Etude de la viabilité de projet.....	66
3.2.1.1. Etude de marché	66

Table des matières

3.2.1.2. Etude commerciale	66
3.2.1.3. Etude technique	67
3.2.2. Etude de la rentabilité du projet.....	67
3.2.2.1. La détermination des flux de trésoreries	68
3.2.2.2. Calcul des critères de rentabilité.....	80
3.2.3. Les garanties exigées	81
Conclusion du chapitre III	82
Conclusion générale.....	84
Bibliographie.....	86
Liste des tableaux	88
Liste des schémas et graphes	90
Liste des abréviations	92
Liste des annexes	95
Tables des matières.....	123

Résumé

L'objet de ce travail a été d'étudier l'évolution du financement bancaire des investissements en Algérie durant la période (2014/2018), au sein de la BNA AP/581.

En nous basant sur un corpus théorique relatif au crédit d'investissement et son financement, ainsi que ses risques et ses garanties, nous avons menés une étude financière d'un projet d'investissement à savoir l'EURL « GRAINE SOFIANE », auprès de la BNA. Nos résultats confirment les hypothèses selon lesquelles « La banque finance un projet d'investissement une fois sa rentabilité est vérifiée » et que « l'évolution du financement bancaire des investissements a connu une hausse importante durant les cinq dernières années.

Mots clés : le financement bancaire des investissements, l'investissement, le crédit d'investissement, la viabilité et la rentabilité.